

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME ANNÉE

1817^e SÉANCE : 27 FÉVRIER 1975

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1817)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Chypre :	
Lettre, en date du 17 février 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11625)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE HUIT CENT DIX-SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 27 février 1975, à 15 heures.

Président : M. HUANG HUA (Chine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1817)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
Lettre, en date du 17 février 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11625).

La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

Lettre, en date du 17 février 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11625)

1. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Conformément à la décision prise à la 1813^e séance du Conseil, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce à participer, sans droit de vote, au débat.

Sur l'invitation du Président, M. Clerides (Chypre), M. Olcay (Turquie) et M. Carayannis (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Conformément aux décisions prises aux 1815^e et 1816^e séances et avec l'assentiment du Conseil, j'invite les représentants de la Bulgarie et de l'Arabie saoudite à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil pour participer sans droit de vote au débat.

Sur l'invitation du Président, M. Grozev (Bulgarie) et M. Baroody (Arabie saoudite) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Je dois informer le Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant de la Roumanie, qui demande à être invité, en vertu des articles pertinents de la Charte, à participer, sans droit de vote, au débat. Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire et selon la pratique établie au Conseil, je me propose d'inviter le représentant de la Roumanie à participer, sans droit de vote au débat.

Sur l'invitation du Président, M. Datcu (Roumanie) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

4. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole au cours d'une séance officielle du Conseil depuis que la République-Unie de Tanzanie est devenue membre non permanent du Conseil, je désire profiter de cette occasion pour vous dire tout d'abord le plaisir qu'éprouve ma délégation de la coïncidence heureuse qui fait que vous présidez les premières réunions officielles du Conseil auxquelles ma délégation participe en tant que membre. Vous êtes depuis longtemps l'un de mes collègues et le représentant d'un pays avec lequel mon propre pays entretient des relations très étroites et très amicales — pays dans lequel j'ai eu moi-même l'honneur de travailler en qualité de représentant de mon pays — et vous pouvez, je vous l'affirme, compter en votre qualité de président de ce conseil sur la plus grande coopération de ma délégation. Vos succès diplomatiques remarquables et le prestige personnel dont vous jouissez aux Nations Unies font que nous avons tous la plus grande confiance dans votre présidence.

5. Je désire également remercier M. Tchernouchchenko, représentant de la République socialiste de Biélorussie, pour la façon dont il a dirigé les affaires du Conseil au mois de janvier.

6. Nous remercions également les autres membres du Conseil pour la chaleureuse bienvenue qu'ils ont adressée à notre délégation; je remercie tout particulièrement le représentant de l'Union soviétique, M. Malik, pour les paroles aimables qu'il m'a adres-

sées personnellement ainsi qu'à mon pays. Nous promettons au Conseil de collaborer pleinement à ses travaux.

7. Au sein du Conseil et dans d'autres instances, les résultats acquis par les Nations Unies en matière de décolonisation ont été évalués et mentionnés à plusieurs reprises et cela est pleinement justifié. Un grand nombre d'entre nous qui avons obtenu l'indépendance après la création de l'Organisation des Nations Unies ne pouvons ignorer la contribution précieuse que l'Organisation a apportée à la lutte pour l'indépendance. Nous comptons — et comptons toujours — pouvoir, en tant qu'Etats indépendants, déterminer notre propre avenir et faire progresser notre développement économique en coopération avec d'autres Etats. En devenant Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons fait confiance à l'Organisation dans son ensemble et aux Etats Membres pris individuellement pour qu'ils travaillent à défendre la paix et la sécurité et afin que l'indépendance ait un sens réel pour nos peuples, car sans paix et sans sécurité, l'indépendance est en danger et le développement et le progrès sont entravés, pour ne pas dire impossibles.

8. C'était donc à la recherche de la paix et de la sécurité, et pour renforcer la liberté et l'indépendance de toutes les nations, que l'Organisation a établi en 1970 la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies; le premier de ces principes condamne la menace de la force et l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, et les considère comme une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies.

9. La République de Chypre a obtenu son indépendance du Royaume-Uni il y a presque 14 ans. Et comme nous tous, cette jeune République espérait que grâce à son accession à l'indépendance et en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, elle pourrait s'atteler à la tâche de reconstruction nationale pour améliorer le sort et le niveau de vie de sa population. La jeune République espérait que l'Organisation et les Etats Membres veilleraient à ce qu'elle puisse le faire dans la paix et dans la sécurité. Cependant, depuis son indépendance, Chypre n'a jamais joui d'une paix véritable ni d'une sécurité totale. Son indépendance, sa souveraineté, son intégrité territoriale et sa politique de non-alignement ont été moins respectées dans les faits qu'en paroles. Il n'y a probablement aucun autres pays parmi les Membres des Nations Unies dont le territoire ait été aussi souvent menacé de partage depuis qu'il est devenu indépendant. Il n'y a probablement aucun autre pays dont l'indépendance soit aussi précaire, car il est constamment victime de l'ingérence de forces extérieures. En fait, depuis que Chypre est indépendante, l'unité du pays a été troublée par l'ingérence étrangère à la fois directement et indirectement.

10. Mon pays entretient depuis longtemps des relations d'amitié et de coopération avec la République de Chypre dans de nombreux domaines, pour ce qui est notamment des initiatives prises au sein du mouvement de non-alignement. Le Gouvernement et le peuple de Tanzanie ont encore d'excellents souvenirs de la visite officielle que le Président de Chypre, l'archevêque Makarios, a rendue à notre pays. Cette visite a renforcé les liens d'amitié et de coopération entre nos deux pays non-alignés. Il est donc tout à fait naturel que nous ayons été déçus et ayons suivi avec beaucoup d'angoisse la détérioration de la situation dans laquelle le peuple de Chypre se trouve.

11. C'est avec inquiétude que nous avons constaté l'échec des Nations Unies et surtout du Conseil de sécurité qui n'ont pas réussi à mettre fin aux souffrances de la jeune République et de sa population, bien que le Conseil soit saisi de la question depuis 11 ans. Nous croyons fermement que les Nations Unies pourraient et devraient faire face à leurs responsabilités dans ce domaine. Et nous partageons l'inquiétude qu'a exprimée le Secrétaire général, M. Waldheim, dans la déclaration qu'il a prononcée le 21 février au Conseil [1814^e séance]. Voilà donc 11 ans que le peuple de Chypre a placé ses derniers espoirs dans l'Organisation des Nations Unies. Si nous ne savons pas répondre à ces espoirs en temps utile, l'opinion publique mondiale pourrait perdre tout espoir en l'Organisation, ce qui risquerait d'entraîner l'effritement des fondations de la paix et de la sécurité. Comme on l'a dit à juste titre, la question de Chypre constitue une épreuve cruciale de l'efficacité et de la crédibilité de l'Organisation. Ce qui arrive à Chypre pourrait être un indice de ce qui pourrait arriver à tout autre petit Etat indépendant.

12. Il n'est donc que logique que la Tanzanie considère le problème de Chypre comme une question qui devrait intéresser et inquiéter immédiatement les Etats les moins puissants de l'Organisation. En d'autres termes, nous estimons qu'une menace à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et au non-alignement de Chypre non seulement constitue un grand défi lancé à l'Organisation, mais pourrait également avoir des conséquences inquiétantes pour la paix et la sécurité de nombreux Membres de l'Organisation. Les pays non-alignés, notamment, ne pourraient l'ignorer qu'à leurs risques et périls collectifs.

13. Mais alors que nous regrettons l'inefficacité dont les Nations Unies ont fait preuve dans le cas de Chypre, nous reconnaissons pleinement que la question est complexe et que toutes les parties intéressées doivent collaborer avec les Nations Unies à la recherche d'une solution. Si l'on en juge par l'histoire assez triste des conflits intercommunautaires de cette île, il est abondamment clair que la coopération est indispensable si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle efficace.

14. Nous désirons répéter ce qu'un grand nombre de nos collègues ont déjà dit très éloquemment au cours des délibérations de ce Conseil, à savoir que la solution de la question de Chypre dépend du bon vouloir des parties intéressées à respecter et à mettre en œuvre scrupuleusement la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, reprise dans la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité. Aux termes de la résolution de l'Assemblée, qui a été adoptée avec l'appui unanime de toutes les parties intéressées il est demandé notamment à tous les Etats de respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre et de s'abstenir de tous actes et de toutes interventions dirigés contre elle. Il y est également demandé le retrait rapide de la République de Chypre de toutes les forces armées étrangères ainsi que de tous les éléments et de tout le personnel militaires étrangers et la cessation de toute ingérence étrangère dans ses affaires, et il y est proclamé que tous les réfugiés doivent regagner leurs foyers sains et saufs.

15. C'est pourquoi ma délégation tient à appuyer ceux qui ont demandé énergiquement le retrait immédiat de la République de Chypre de toutes les forces armées étrangères ainsi que de tous les éléments et de tout le personnel militaires étrangers. Pour des raisons d'ordre humanitaire, de même que dans l'intérêt d'une solution pacifique du problème, il est impératif de permettre aux réfugiés de regagner leurs foyers sans délai. Une question tout aussi importante et tout aussi urgente est la nécessité de reprendre les conversations intercommunautaires. Nous savons toutefois que nous nous trouvons actuellement dans une impasse dans ce domaine et nous nous rallions à l'idée selon laquelle il faut créer le climat nécessaire en vue de faciliter cette reprise.

16. A cet égard, la Tanzanie n'a pas d'idée particulière arrêtée en ce qui concerne la méthode à suivre pour reprendre ces conversations. Ce qui importe est qu'il faut des initiatives nouvelles. Ce qui est également très important, c'est que pour que de telles conversations soient productives et significatives, elles doivent se dérouler sans contrainte et ne pas être mises en présence de faits accomplis. Il va sans dire que des actes unilatéraux comme celui par lequel les Chypriotes turcs ont déclaré un Etat chypriote turc ne font que compliquer la situation et rendre les négociations encore plus difficiles. Comme l'Assemblée générale le déclare au paragraphe 3 de la résolution 3212 (XXIX), le régime constitutionnel de la République de Chypre concerne les communautés chypriotes grecque et turque. Mais au paragraphe 4, l'Assemblée générale prévoit un règlement politique mutuellement acceptable et négocié en toute liberté. Sur la base de l'acceptation de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale par les parties intéressées, ma délégation pense que grâce à leur bonne volonté et grâce à l'assistance du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, il pourra être trouvée une procédure pratique pour atteindre ces buts.

17. Etant donné que toutes les parties intéressées ont accepté la résolution 3212 (XXIX), ma délégation pense que le cadre nécessaire aux négociations a été ainsi créé. Ces parties doivent saisir cette chance pour travailler à un règlement pacifique. Il incombe notamment aux deux communautés chypriotes de repartir sur un nouveau pied et de se mettre d'accord pour rechercher la paix, une entente mutuelle et l'unité de leur pays.

18. Avant de terminer, je désire rendre hommage très sincèrement au Secrétaire général pour les efforts louables et inlassables qu'il a déployés dans la recherche de la paix et de la compréhension à Chypre. Ses efforts constants caractérisés par un dévouement sans borne et par une patience à toute épreuve dans une situation difficile, constituent une contribution précieuse à la recherche par l'Organisation d'une solution au problème. Nous rendons également hommage à son représentant, M. Weckmann-Muñoz pour le rôle important qu'il a joué pour faciliter les contacts menant aux conversations intercommunautaires.

19. Le moins que notre Conseil puisse faire est de donner au Secrétaire général tout l'encouragement et l'appui dont il a besoin. Ma délégation pense également que le Conseil devrait s'efforcer de veiller que ses résolutions, notamment lorsqu'elles ont été adoptées à l'unanimité, soient mises en œuvre. De même que la délégation de la Guyane, nous sommes également d'avis d'appuyer, à cet égard, la fixation d'une date limite à l'expiration de laquelle les dispositions de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale devraient rapidement être mises en œuvre. Cela non seulement suscitera l'espoir et démontrera au monde le sérieux de nos intentions, mais cela représentera aussi un pas significatif en vue d'atteindre les objectifs recherchés dans les efforts que nous déployons pour répondre aux aspirations légitimes du peuple de Chypre.

20. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la CHINE.

21. La délégation chinoise est très préoccupée par la situation à Chypre. Nous avons à maintes reprises fait remarquer que, sur le plan fondamental, la question de Chypre est un héritage de la domination colonialiste et impérialiste et le résultat de la politique impérialiste qui exploite les contradictions et dresse une partie contre l'autre. La cause interne de la reprise des hostilités à Chypre depuis l'an dernier réside dans l'absence d'une solution satisfaisante de la question qui sépare les deux communautés de l'île, tandis que la cause externe réside dans les tentatives que fait, de son côté, chacune des superpuissances pour placer cette île, qui a une grande importance stratégique, sous son influence et son contrôle dans la lutte pour l'hégémonie de la Méditerranée orientale. Elles sont responsables de la façon dont la question de Chypre a

évolué et aussi des souffrances que connaissent actuellement les deux communautés chypriotes. Lorsqu'il y a rivalité entre les deux superpuissances les souffrances qui en résultent pour les pays et les peuples de la région sont innombrables. L'évolution de la situation à Chypre a une fois de plus prouvé qu'il en est bien ainsi.

22. L'une des superpuissances a provoqué une crise en tirant les ficelles dans la coulisse. L'autre superpuissance convoite Chypre depuis longtemps. Tout le monde a compris depuis longtemps la raison des manœuvres tortueuses menées depuis juillet dernier par cette superpuissance, mais cette dernière n'en a pas pour autant renoncé à ses desseins. Après l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 3212 (XXIX) sur la question de Chypre l'an dernier, elle a encore essayé d'intervenir dans les coulisses pour saboter les entretiens entre les communautés, soulever des contradictions et envenimer la situation à son profit. Récemment, profitant de l'impasse dans laquelle se trouvent les entretiens entre les deux communautés et de la situation nouvelle qui s'est instaurée, elle s'est empressée une fois de plus de faire certaines déclarations, travaillant activement en différents lieux à faire valoir le bien-fondé de sa proposition qui n'est guère nouvelle et tendant à convoquer une conférence internationale. L'idée étant d'internationaliser la question de Chypre. De toute évidence son plan d'internationalisation qui a fait l'objet de beaucoup de publicité est en réalité destiné à lui permettre de commettre une ingérence. L'objet des diverses propositions formulées par les superpuissances n'est pas de servir les intérêts du peuple chypriote mais de servir uniquement leurs visées expansionnistes en Méditerranée. Une grande vigilance s'impose.

23. Nous estimons que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre doivent être respectées. Nous ne sommes pas disposés à voir la situation s'aggraver et se compliquer encore davantage afin que les superpuissances — et notamment celle qui se proclame "amie" du peuple chypriote — puissent l'exploiter à leur guise. En dernière analyse, le règlement de la question de Chypre ne dépend que des Chypriotes eux-mêmes. C'est sur la base de cette position que nous avons voté en faveur de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et de la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité. Afin de régler la question de Chypre dans l'esprit de ces deux résolutions, il est indispensable, tout d'abord, d'écarter avec fermeté l'intervention et l'ingérence des superpuissances.

24. Chypre, la Turquie et la Grèce sont toutes trois des amies de la Chine. Les souffrances des deux communautés chypriotes nous affligent profondément. Nous avons suivi de très près et avec espoir les entretiens entre les communautés chypriotes, et nous sommes satisfaits des progrès auxquels ces entretiens ont permis d'aboutir au cours de cette première étape. Malgré les difficultés temporaires qui viennent de

surgir, nous estimons que si les deux communautés chypriotes et les parties intéressées savent se protéger de l'ingérence des superpuissances, prendre à cœur l'intérêt général, engager des négociations pacifiques et patientes sur un pied d'égalité et dans un esprit de compréhension et de conciliation et si elles font preuve de réalisme en éliminant leurs divergences au lieu de les accentuer, il sera possible d'arriver enfin à un règlement raisonnable de la question de Chypre.

25. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le Conseil est réuni aujourd'hui pour essayer d'accélérer les progrès vers la paix dans l'île de Chypre. Jusqu'ici, ces progrès n'ont pas répondu aux espoirs que ncurrissait le Conseil, lorsque, il y a deux mois, il a approuvé les négociations intercommunautaires à Chypre.

26. La responsabilité des efforts tentés pour parvenir à un règlement mutuellement acceptable incombe au premier chef aux parties elles-mêmes; toutefois, le Conseil de sécurité a tout intérêt à les encourager. Ainsi, en juillet dernier, après le déclenchement des combats dans l'île, le Conseil a instauré un cessez-le-feu, il a créé un cadre de négociations à Genève et établi les principes qui devaient régir ces entretiens [*résolution 353 (1974)*]. Au mois d'août, après l'échec des négociations, le Conseil a approuvé l'idée de contact entre des représentants des deux communautés sous les auspices du Secrétaire général et de son représentant spécial [*résolutions 360 (1974) et 361 (1974)*]. Nous avons insisté pour que ces négociations portent non seulement sur les questions humanitaires urgentes, mais aussi sur les problèmes politiques.

27. En novembre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 3212 (XXIX), a fait l'éloge des discussions auxquelles se livraient les représentants des deux communautés et a demandé qu'elles se poursuivent en vue d'aboutir en toute liberté à un règlement politique mutuellement acceptable. L'Assemblée a souligné que le futur régime constitutionnel de Chypre concernait les deux communautés. Le Conseil de sécurité, aux termes de sa résolution 365 (1974), a entériné en décembre la résolution de l'Assemblée générale. Enfin, pendant toute la durée de ces entretiens, le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son éminent représentant spécial à Nicosie, M. Weckmann-Muñoz, a fait tout son possible pour qu'ils aboutissent.

28. Voilà sur quoi nous nous fondons pour examiner la situation actuelle à Chypre. Après avoir constaté que les conditions d'un règlement négocié étaient réunies, nous regrettons tout acte unilatéral, tel que la proclamation d'un Etat turc fédéré à Chypre, qui risque de compliquer la recherche d'une solution.

29. C'est ainsi que mon gouvernement a déclaré le 13 février :

"Les Etats-Unis regrettent la mesure dont on a annoncé la nouvelle aujourd'hui. Nous appuyons

la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et avons cherché à décourager toute action unilatérale, de la part de quelque partie que ce soit, qui risquerait de compliquer les efforts en vue de parvenir à un règlement pacifique. Nous pensons que toute solution viable du problème chypriote n'interviendra que par la négociation, processus qui est déjà en cours."

Le même jour, le Secrétaire d'Etat Kissinger ajoutait que "les Etats-Unis continuent de reconnaître le Gouvernement de Chypre en tant que gouvernement légitime de ce pays" et que "les Etats-Unis poursuivront leurs efforts pour encourager une solution pacifique".

30. A notre avis, le Secrétaire général et son représentant à Chypre ont joué, et continuent de jouer, un rôle important pour faciliter la recherche d'un règlement pacifique par les parties directement intéressées. Nous sommes particulièrement heureux que le Secrétaire général ait dit, dans la déclaration qu'il a faite ici même le 21 février [181⁴e séance], qu'il était prêt à faciliter la poursuite des entretiens dans des conditions et selon des procédures nouvelles. Nous sommes donc fondés à espérer de nouveaux progrès. Nous conjurons les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie, deux alliés qui nous sont chers, et la République de Chypre, à laquelle nous lient des rapports anciens et amicaux, de réagir de façon positive à l'initiative opportune du Secrétaire général.

31. Jusqu'ici, nous avons été impressionnés par le sérieux du débat; c'est la preuve d'une compréhension réaliste de la complexité et de la difficulté des problèmes qui se posent aux parties et au Conseil. La discussion s'est déroulée dans une atmosphère qui montre que l'on reconnaît un fait primordial: rien ne peut remplacer un dialogue réaliste quand le Conseil de sécurité traite des problèmes cruciaux de la paix et de la sécurité internationales.

32. Des consultations officieuses se poursuivent activement pour mettre au point une résolution susceptible d'activer le processus de règlement. Les membres du Conseil peuvent être certains que les Etats-Unis sont prêts à coopérer de façon constructive aux efforts visant à élaborer un texte de résolution acceptable à la fois pour les membres du Conseil et pour les parties intéressées.

33. Je réaffirme catégoriquement que les Etats-Unis souhaitent une solution pacifique, négociée selon les principes énoncés en ce Conseil et à l'Assemblée générale et sur la base de la justice, de la dignité et du respect. A notre avis, une telle solution ne peut résulter que de libres négociations entre les parties et non pas d'un diktat de l'extérieur. Nous demandons à tous les intéressés qu'ils s'engagent de nouveau à aborder la question dans cet esprit et à s'efforcer de parvenir à une telle solution.

34. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*): J'invite maintenant le représentant de la Turquie à venir prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

35. M. OLCAY (Turquie) (*interprétation de l'anglais*): A l'exception des réunions tenues régulièrement deux fois par an pour proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la présente réunion est l'une des rares séances, ou peut-être même la première, qui soit tenue par le Conseil de sécurité pour examiner la question de Chypre sans qu'il y ait une situation d'urgence, sans qu'il y ait de crise, bref, sans qu'il y ait, en ce qui nous concerne, de raison valable.

36. Nous sommes ici parce qu'il y en a qui jugent bon, malgré des conséquences de toute évidence graves, de tenter de créer le désordre et de susciter des crises. En décembre 1963, il y a eu un coup d'Etat à Chypre. Ses instigateurs étaient ce qui était alors le royaume de Grèce et la faction chypriote grecque de l'île de Chypre. Son but était de faire table rase d'un compromis, établi par des accords internationaux, qui avait donné naissance à la République de Chypre, indépendante et composée de deux communautés. Les événements en chaîne que, parfois, l'on s'implifie à l'extrême avec tant de naïveté et que l'on qualifie de violence regrettable et re les communautés se sont à nouveau produits en 1964 et en 1967, faisant alors de 25 000 Chypriotes turcs des réfugiés et les reléguant au rang de citoyens de deuxième classe dans leur propre pays.

37. De la soirée sanglante de Noël 1963 à la matinée sanglante du 15 juillet 1974, la communauté turque de Chypre et la Turquie en tant que puissance garante ont consenti d'énormes sacrifices matériels et moraux à seule fin de trouver un moyen pacifique de résoudre le problème. Pendant 11 dures années, 11 longues années, nous avons vraiment essayé. Nous avons essayé sans que soit avancée l'idée d'une conférence internationale; nous avons essayé sans que soit avancée l'idée d'une mission d'enquête. Malgré de fréquents témoignages de sympathie, nous étions en fait seuls.

38. Laissant tout de côté, nous avons réussi une chose: nous avons sauvé l'indépendance de Chypre. C'est M. Averoff lui-même, grand homme d'Etat grec qui est actuellement Ministre de la défense de la Grèce, qui a exprimé ce fait lorsque, le 4 mai 1966, au cours d'une interview publiée dans le quotidien athénien *Kathemerine*, il a déclaré:

"Nous voulons l'*Fenosis*. Revendiquer l'*Fenosis* est un but moral, rationnel et utile à tous les égards. Qui tente d'éviter l'*Fenosis*? C'est la Turquie, avec sa résistance opiniâtre à l'*Fenosis*. Comment nous allons faire face à cette attitude de la Turquie, telle est la question la plus importante."

39. A partir de 1968, des entretiens entre les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs ont eu lieu à Chypre. Pendant six ans, en raison de la faiblesse de la communauté turque sur l'île et de la patience — mal interprétée, de toute évidence — de la Turquie, la partie chypriote grecque s'est montrée particulièrement difficile. Que cela soit dû à l'intransigeance du négociateur ou à celle de son chef à Lefkose (Nicosie), ou à celle de leur maître à Athènes, c'est là une question qui n'intéresse pas la Turquie. Pendant ces six années, la communauté turque espérait beaucoup moins que ce que M. Clerides a offert à M. Denktas lorsque, en sa qualité de président "de la ville" de Chypre, il est allé voir ce dernier. M. Clerides est arrivé trop tard, quelque 11 ans trop tard.

40. Le coup d'Etat de Sampson a été la dernière des erreurs de la Grèce, mais l'une des plus décisives. Tous ceux qui avaient interprété la patience de la Turquie comme le fait qu'elle était incapable d'agir ont compris qu'ils s'étaient sérieusement trompés. Je n'ai pas l'intention d'expliquer le pourquoi et le comment de l'intervention turque. Mais puisque nous en parlons, qu'il me soit permis de répéter une fois encore et dans les termes les plus nets que mon gouvernement n'éprouve pas le moindre doute quant à la légitimité de ses actes. Dans les jours qui ont suivi le coup d'Etat de Sampson, pendant et après la conférence de Genève, la partie grecque — qui, pendant six ans, avait exploité au cours des entretiens entre les communautés la faiblesse de la communauté turque et la patience de la Turquie — a tenté de tirer argument de la force de la partie turque sur le champ de bataille. Pour elle, il n'existe qu'une seule règle : ceux qui ont le dessus sur le champ de bataille n'ont pas le droit d'avoir des idées bien arrêtées sur quelque sujet que ce soit, car cela ressortirait de la diplomatie des canonnières et constituerait une tentative d'humilier la partie adverse.

41. L'archevêque Makarios, le 4 mai 1974 — c'est-à-dire quelques mois seulement avant d'être déposé — au cours d'une interview avec la *Frankfurter Rundschau*, qui est je crois une station de radiodiffusion allemande, a dit : "Si je pouvais choisir librement entre l'*enosis* et l'indépendance, je choisirais l'*enosis*". Je me demande si, implicitement, il se plaignait à nouveau de la diplomatie des canonnières de la Turquie, lorsqu'il a dit cela. Ceux qui peuvent apprécier les faits savent qu'il en est autrement.

42. C'est un fait bien connu que j'éprouve un grand respect pour les sentiments du peuple grec. De toute évidence, ces sentiments ont été froissés. Mais faut-il en blâmer la Turquie ? Les Grecs ne devraient-ils pas blâmer leurs propres dirigeants qui, pendant des années, ont excité leur imagination et exploité des sentiments nationalistes en suscitant de faux espoirs et des rêves impossibles ?

43. Pendant un certain temps, après les entretiens de Genève et une fois le cessez-le-feu définitif accepté,

nous sommes restés tranquilles, à Ankara et à Chypre, en nous demandant ce qu'entendaient les dirigeants grecs quand l'un d'entre eux, se prétendant président de la République alors qu'il était en exil — je parle des Grecs de Chypre, bien sûr — refusait d'envisager toute possibilité de solution fédérée alors que l'autre, agissant en tant que président, parlait en public des injustices dont avaient souffert les Chypriotes turcs dans le passé et se déclarait prêt à accepter une fédération birégionale.

44. Après quelque temps, on a vu apparaître une possibilité de conversations sérieuses sur la question de Chypre. Mais cette fois-ci, le négociateur chypriote grec se plaignait désespérément du fait qu'il n'avait pas de mandat et déclarait très franchement que d'autres personnes pourraient fort bien revenir sur les promesses qu'il pourrait faire. Alors, tout le monde est allé à Athènes. Ils ont eu des consultations avec le Gouvernement grec et sont revenus dans l'île — et tout cela dans le cadre de l'indépendance et du non-alignement.

45. Le négociateur chypriote grec n'avait toujours pas mandat pour négocier. Si je ne m'abuse, il lui a fallu un peu plus d'une semaine pour obtenir le feu vert de ses dirigeants; et cette même personne, ce même monsieur respectable, essaie ici, aujourd'hui, de susciter une réaction internationale, alléguant que nul progrès n'a été réalisé au cours des conversations en moins de quatre semaines ! Nous avons appris ce qu'il en était de son mandat lorsqu'il a dit à M. Denktas qu'il devait soumettre à l'archevêque, pour ratification, toute solution à laquelle ils pourraient parvenir. En bref, quelqu'un pourrait à nouveau retirer ce qui a déjà été promis. Mais si vous les interrogez, ils vous diront que c'est la Turquie qui, tout ce temps-là, a fait traîner les choses.

46. Au cours de la première réunion, la partie grecque a fait connaître son idée maîtresse : les garanties existantes allaient être abolies ou, tout au moins, remplacées. Or il ne pouvait pas en être question en ce qui concerne la partie turque, et pour l'information de tous ceux qui recherchent une solution pacifique au problème chypriote, je répète que cela reste hors de question.

47. Ainsi donc, il y a eu une interruption dans les conversations. A la suite d'efforts précieux déployés par certains amis sincères des deux parties, la partie turque a réservé sa position à ce sujet et la question a été laissée de côté pour le moment afin que les conversations se poursuivent. Si vous interrogez les Grecs, ils vous diront que ce sont les Turcs qui atermoiaient à nouveau. Mais pour d'autres, la décision turque d'interrompre l'examen de cet élément très important peut être considérée comme un geste de bonne volonté pour faciliter les conversations et renverser les obstacles, encourageant ainsi la confiance mutuelle. Les membres du Conseil sont libres de tirer leurs propres conclusions.

48. Les conversations sur le fond du problème chypriote ont commencé le 14 janvier 1975. Depuis, les négociateurs se sont réunis deux fois par semaine et ont tenu un total de huit séances. Une de ces réunions s'est terminée sans aucune discussion de fond parce que les négociateurs se sont rendus dans la zone contrôlée par les Turcs pour vérifier si un certain rapport que M. Clerides avait reçu au sujet de 200 personnes disparues était exact. Ce renseignement était faux.

49. Parce que les deux parties avaient besoin d'experts en matière de constitution qu'elles pourraient consulter au cours des négociations, les discussions sur les aspects constitutionnels de l'ordre du jour ont été suspendues d'un commun accord jusqu'à l'arrivée de ces experts. Ainsi, au cours des conversations, la seule question qui ait été examinée a été celle concernant la réouverture de l'aéroport de Lefkose (Nicosie). La partie grecque a lancé un grand nombre d'accusations directes contre la Turquie à ce sujet. L'élément essentiel de ces accusations était que la Turquie — et plus précisément le Ministre des affaires étrangères, M. Esemel — avait rompu l'accord qui avait déjà été conclu. C'est là un mensonge. Aucun accord n'a jamais été conclu et d'impartiaux participants aux conversations le savent et nous l'ont dit.

50. A une récente réunion du Conseil, un résumé assez amusant des discussions au sujet de l'aéroport nous a été donné. Je dois assurer les membres du Conseil que, si elle avait l'intention de faire obstruction aux discussions d'un certain sujet, la Turquie est suffisamment subtile pour le faire sans verser dans la bouffonnerie. Mais M. Çelik, le représentant de l'Etat fédéré turc de la République de Chypre, a donné assez de détails à ce sujet pour que je m'y attarde. Je peux en dire autant des nombreuses propositions concrètes soumises par la partie turque en ce qui concerne la réouverture de l'aéroport et du port de Magosa (Famagouste), ainsi que le retour d'un certain nombre de Grecs dans la zone contrôlée par les Chypriotes turcs.

51. Je pourrais ajouter, afin d'en terminer avec cet aspect de la question, que les forces turques dans l'île, au cours de cette période, ont aussi été diminuées d'une brigade. Tout cela, malheureusement, n'a nullement intéressé les Grecs.

52. Cette même période est pleine d'enseignements en ce qui concerne les intentions des Grecs. Je vais énumérer, dans l'ordre chronologique, les événements qui se sont déroulés au cours de ce laps de temps. Je commence à la date du 27 janvier. Il y a moins d'un mois. Ce jour-là, après quatre réunions seulement, l'Archevêque a déclaré que les conversations n'avançaient pas.

53. Le 29 janvier, l'agence de presse d'Athènes annonçait que février et mars seraient d'une importance cruciale en ce qui concerne la question de Chypre parce qu'une réaction turque à certaines

mesures prévues par la partie grecque — c'est-à-dire une affirmation très énigmatique — était possible.

54. Le 31 janvier, le Conseil national — "national", bien sûr, à Chypre signifie "grec" seulement — s'est réuni sous la présidence de l'archevêque Makarios. Dans une déclaration officielle publiée après la réunion, on a annoncé que "la situation avait été étudiée et que, en raison de l'absence de progrès dans les conversations locales, on était parvenu à certaines conclusions au sujet de la façon de traiter la question à l'avenir". La presse chypriote grecque a également rapporté que le gouvernement abandonnerait son attitude passive pour se lancer dans une offensive internationale — et je suppose que la présente séance du Conseil entre dans le cadre de cette stratégie.

55. Le même jour, les forces grecques ont commis une violation importante du cessez-le-feu en tirant avec des armements lourds sur la population civile de Çamlıköy, dans la région de Lefka. Les autorités locales de la Force ont confirmé cette violation, mais j'ai le regret de dire que cet incident n'a pas trouvé sa place dans le dernier rapport du Secrétaire général [S/11624]. A cette occasion, je me permets d'exprimer l'espoir que le Secrétariat veillera à ce qu'il y ait plus de coordination, en matière de rapport, entre la Force et New York.

56. Le 1er février, donc ce mois-ci, une violation importante du cessez-le-feu par les Chypriotes grecs eut lieu près de l'aéroport de Lefkose (Nicosie). La Force a confirmé ce fait mais a déclaré qu'en raison de conditions atmosphériques défavorables, elle n'avait pas pu déterminer qui avait commencé.

57. Le 3 février, l'Archevêque a tenu une conférence de presse et a donné un délai de quatre semaines pour que les conversations aboutissent à des résultats, sinon, a-t-il dit, il aurait recours à toutes les instances disponibles — notamment les Nations Unies.

58. Le 5 février — aussi étonnant cela soit-il après toutes ces violations du cessez-le-feu, toutes ces déclarations concernant l'absence de progrès à Chypre —, stimulés sans doute par ce qu'on appelle familièrement le "groupe de pression grec", les Etats-Unis ont suspendu l'aide militaire à la Turquie.

59. Le 7 février, après des entretiens, M. Clerides a informé M. Denktas qu'il soumettrait la proposition de sa partie sur les questions constitutionnelles à la prochaine réunion. Entre le 7 et le 9 février, une atmosphère artificielle de crise a été créée dans le quartier grec de Lefkose (Nicosie) par certains milieux. La Force est mise en état d'alerte. Mais tout cela se révèle une fausse alerte.

60. Le 10 février, la réunion entre M. Clerides et M. Denktas est remise à une date ultérieure à la demande de M. Denktas de façon que lui aussi puisse préparer des contre-propositions turques.

61. M. Clerides envoie ses propositions dans une lettre. Le même jour, le Premier Ministre de Grèce, M. Karamanlis, s'adressant au Parlement grec, disait : "Si la Turquie n'accepte pas le plan comme base pour les conversations, nous rechercherons un autre processus en procédant à des consultations entre Athènes et Nicosie — le Gouvernement non-aligné de Nicosie".

62. Entre le 19 janvier et le 1er février, il y a eu 14 cas de violations de cessez-le-feu de la part des Grecs et des forces chypriotes grecques.

63. Et ce n'est là qu'une partie des faits. L'intention était très claire. La partie grecque visait d'abord à tirer parti de la suppression de l'aide militaire des Etats-Unis à la Turquie. Comme l'a dit un observateur indépendant, les Chypriotes grecs, à ce stade, n'auraient même pas accepté une solution leur offrant Chypre tout entière sur un plat d'argent. Lorsque cet espoir a été frustré, ils ont eu recours à d'autres moyens et, notamment, ils se sont tournés vers les Nations Unies, essayant ainsi d'obtenir certains avantages politiques.

64. Même si elle n'avait pas lieu en ce moment, nous savons tous qu'une réunion du Conseil de sécurité était prévue quand l'archevêque Makarios, le 3 de ce mois, comme je l'ai déjà dit, a donné très généreusement aux négociateurs turcs comme aux négociateurs grecs — il faut se montrer équitable — à Chypre quatre semaines pour résoudre l'ensemble du problème complexe de Chypre, faute de quoi, a-t-il dit, il aurait recours à toutes les méthodes disponibles, y compris l'internationalisation du problème, en portant celui-ci devant le Conseil de sécurité. Ce faisant, il oubliait probablement qu'il lui avait fallu, à lui, un peu plus de quatre semaines pour rentrer dans son propre pays.

65. Immédiatement après cela, et par l'intermédiaire de ses négociateurs, il a présenté une formule pour résoudre le problème, et cette formule était la suivante : il ordonnerait simplement à la communauté chypriote turque de rentrer dans ses enclaves, mais cette fois, il appelait ces enclaves des "cantons"; et cela était l'une de ses grandes concessions. Il réaffirmait aussi son intention d'abolir les garanties existantes — et tout cela en quatre semaines.

66. Je dois dire que ses propositions constituaient une offre que les Chypriotes turcs pouvaient difficilement accepter. Il était clair, même aux yeux des Grecs, que ces propositions visaient à interrompre les conversations intercommunautaires, donnant ainsi à la partie grecque le prétexte, qu'elle recherchait depuis longtemps, de se rendre à New York. Ce plan presque parfait faisait partie, probablement, de la ligne de conduite commune qui aurait été décidée à Athènes, il y a quelques mois, quand l'archevêque Makarios, en sa qualité de chef d'Etat non-aligné, a rendu visite à son maître aligné pour obtenir un visa d'entrée à Chypre; et lorsque certains faits sont venus

déranger ce plan directeur, les dirigeants non-alignés de Chypre non-alignée ont été convoqués par leurs maîtres alignés à Athènes et, là-bas, ont reçu de nouvelles instructions; et voilà comment nous sommes ici.

67. Nous ne pouvons guère considérer tout cela comme témoignant d'un véritable esprit de négociation. Cela, à notre avis, ne peut qu'accentuer les souffrances de la population de Chypre. Cela dit, la façon dont les Grecs s'occupent des intérêts de leur propre peuple ne regarde qu'eux; mais il est évident que personne ne saurait s'attendre que la partie turque reste les bras croisés au milieu de la confusion créée par les Grecs. Par conséquent, l'administration chypriote turque, se préoccupant des intérêts de son propre peuple, a pris la mesure qui était devenue inévitable dans ces circonstances; c'est ainsi qu'est venue la réorganisation de l'administration chypriote turque et la proclamation de l'Etat turc fédéré de Chypre.

68. S'il est une chose qu'il faut regretter, ce ne devrait pas être l'initiative, purement interne, de la communauté turque, mais bien les actions irréflechies des Grecs, qui ont rendu une telle initiative inévitable. La décision des Chypriotes turcs de former leur propre Etat fédéré n'est pas une déclaration unilatérale d'indépendance. Elle n'envisage aucune sorte de reconnaissance internationale. En fait, la communauté internationale reconnaît la présence d'une communauté turque à Chypre, avec des droits égaux. Cela suffit. Comment ils s'administrent eux-mêmes, c'est leur propre affaire, et ne doit pas susciter de commentaires de qui que ce soit, notamment de la partie chypriote grecque.

69. On a essayé aussi de présenter la décision chypriote turque comme un coup d'Etat, comme si tout était normal à Chypre. Un coup d'Etat ne peut avoir lieu que contre un régime constitutionnel donné. Mais depuis combien de temps n'y a-t-il plus de constitutionnalité à Chypre ?

70. L'organisateur de l'un des derniers coups d'Etat contre ce que la partie grecque considérait comme sa constitution, un homme connu internationalement comme un criminel, est encore en liberté, en bonne santé, faisant des discours, publiant ses mémoires et louant les héros de l'EOKA et de l'Enosis. Y avait-il une constitution pour l'ensemble de Chypre, avant le coup d'état de Sampson ? Là encore, la réponse est non. Le symbole de ce manque de constitutionnalité, c'est la délégation de Chypre elle-même. Je voudrais savoir en vertu de quelle constitution le Gouvernement qu'ils prétendent représenter depuis plus d'une décennie a été mis sur pied.

71. L'archevêque, le 14 janvier dernier, nommait un conseil des ministres, un de plus dans la longue liste des conseils qu'il a créés depuis 1963, excluant à nouveau, comme il se devait, les Turcs.

72. Or, cette constitution, dont ils proclament quelquefois qu'elle est encore valable, réserve 30 p. 100

des fonctions de ministre aux Chypriotes turcs. Mais combien de Chypriotes turcs occupent-ils maintenant leur siège dans le prétendu parlement de Chypre ? Depuis quand ont-ils assisté, soit aux réunions du parlement, soit aux réunions du cabinet, ou depuis quand ont-ils été présents dans les missions diplomatiques de Chypre ? Qu'est-il advenu de la Cour suprême constitutionnelle qui, conformément à la Constitution, devait être dirigée par un juriste neutre ? Comment se fait-il que l'armée de Chypre qui, d'après la Constitution, devait être une force symbolique de 2 000 hommes, soit tout d'un coup devenue une armée entièrement grecque de dizaines de milliers d'hommes, et se soit donné le nom de "garde nationale" — quelle nation et quelle garde ? Que dire de la police ? Et qu'en est-il des droits de veto du Vice-Président turc ? A-t-il jamais été consulté durant cette dernière décennie ? Qu'a-t-il pu dire avant que le "Gouvernement" décide de demander la présente réunion du Conseil de sécurité ?

73. Les réponses à ces questions montreraient dans quelle mesure la constitutionnalité a existé à Chypre au cours des dix dernières années, et existe encore. Oui, un coup d'état a vraiment eu lieu à Chypre, mais ce ne fut pas le 13 février 1975, non plus que le 20 juillet 1974, ni même le 15 juillet 1974, le coup d'état a eu lieu à Noël 1963.

74. La constitutionnalité à Chypre a été éliminée par ces mêmes Messieurs qui, subitement, en sont devenus ici même les porte-drapeaux. Et malgré ces circonstances, pendant plus d'une décennie, nous sommes venus ici, au Conseil de sécurité, écouter les Grecs de Chypre et les Grecs du continent se plaindre de tout, y compris du fait que les Chypriotes turcs ne payaient pas leurs notes d'électricité. Quelle absurdité !

75. Pendant plus d'une décennie, l'île de Chypre a été le pays de l'illégalité, de l'anticonstitutionnalité, de l'injustice et de la persécution et la dernière chose que l'on puisse considérer comme illégale et anti-constitutionnelle à Chypre doit être ce nouvel Etat fédéré chypriote turc, qui vise à s'unir avec ses voisins grecs pour constituer le futur Etat birégional de Chypre qui, je l'espère, sera respecté et constitutionnel.

76. La proclamation de l'Etat fédéré turc de Chypre ne contient rien qui aille à l'encontre des principes établis dans les résolutions des Nations Unies.

77. Maintenant, je voudrais commenter brièvement certaines des propositions des Chypriotes grecs qui figurent dans le dernier document qu'ils ont soumis à M. Denktas [voir S/11624, annexe I], parce qu'elles montrent bien quelle est la mentalité des cercles dirigeants. Aux paragraphes 3 et 4 de sa proposition, M. Clerides parle d'une zone turque active dans le nord, qui s'étendrait des deux côtés de l'axe Nicosie-Kyrenia (Lefkose-Girne), vers la mer, et d'un certain

nombre de régions turques, qui seraient surtout situées là où sont principalement concentrés les villages chypriotes turcs. Selon la presse grecque, le nombre de ces zones serait de 9 à 12. Si nous ne connaissons pas leur patrimoine byzantin, nous aurions pu penser que ces propositions, qui prévoient la création de "bantoustans" au milieu de la Méditerranée, avaient pu être conçus par des dirigeants racistes ou fascistes d'Afrique du Sud ou de Rhodésie du Sud ! Ces cantons turcs dispersés sous un gouvernement central fort — contrôlé, naturellement, par les Grecs — seraient d'ici peu absorbés par l'Archevêque, qui pourrait ainsi réaliser son but ultime pour la plus grande gloire de l'hellénisme dès que les troupes turques quitteraient l'île et que les garanties existantes seraient abolies.

78. Pour la partie turque — et j'entends maintenant la Turquie et les Chypriotes turcs — il y a là deux principes au sujet desquels il n'y a pas de compromis possible. Ces deux principes sont tout d'abord que Chypre devrait être une fédération birégionale et bicommunautaire, et ensuite que les garanties existantes, telles qu'elles ont été établies par accords internationaux, doivent être maintenues. Le reste du contentieux porte sur des questions qui sont négociables, et une fois que la partie grecque verra les faits et commencera à négocier sérieusement, elle comprendra que les Chypriotes turcs sont capables de placer les intérêts de Chypre dans son ensemble avant toute autre considération.

79. Or les membres du Conseil de sécurité m'ont donné l'impression dans leurs déclarations que, depuis la déclaration du 13 février, ils avaient des inquiétudes en ce qui concerne les possibilités accrues de partage de l'île. Je voudrais les assurer que leurs inquiétudes ne sont pas fondées. La Turquie et la communauté chypriote turque ont bien fait connaître à plusieurs reprises leur position à l'égard du partage et de l'*enosis*, mais si cela pouvait être utile, je suis plus que disposé à confirmer notre attitude une fois de plus. J'espère également que ce que je vais dire maintenant donnera satisfaction aux demandes précises de l'Union soviétique telles que son représentant, M. Malik, les a exprimées au Conseil de sécurité. Tout d'abord, je voudrais répéter ce que celui qui était alors Ministre des affaires étrangères de Turquie a déclaré à l'Assemblée générale. Il a dit : "Au nom du Gouvernement turc, je condamne toute idée de partage, qu'il s'agisse de l'avenir ou du passé". Maintenant, d'ordre de mon gouvernement, je voudrais déclarer une fois de plus que le Gouvernement turc n'a nullement l'intention de recourir au partage de Chypre. En fait, en tant que garant de l'indépendance de la République de Chypre, la Turquie résistera énergiquement à tout effort que d'autres pourraient déployer en vue de partager ou d'annexer l'île. De plus, le Gouvernement turc tient à réaffirmer qu'il respecte la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale en lui donnant la même interprétation qu'avait faite celui qui était alors ministre des affaires étrangères de Turquie au moment où cette résolution a

été votée. La Turquie est convaincue que la reprise des conversations entre les représentants des deux communautés de Chypre sur un pied d'égalité et les progrès qui y seraient réalisés contribueraient de beaucoup à créer une atmosphère propice à la pleine mise en œuvre de ladite résolution.

80. J'avais l'intention de traiter sans passion l'ensemble de la question dont le Conseil est saisi. Mais je n'avais pas pleinement compris les nombreux pièges que les moyens d'information de masse de ce pays peuvent poser. Les armateurs, les magnats d'affaires, les membres fortunés des professions libérales et les millions de grecs américains ont beaucoup contribué à la diminution de la tension dans la Méditerranée depuis cet été ! Je voudrais attirer l'attention de tous mes collègues assis autour de cette table sur le numéro d'aujourd'hui du journal *The New York Times*. Je les invite à le lire. Il a apporté plus à la compréhension de la question de Chypre — et même de toutes les questions qui affectent les relations entre la Turquie et la Grèce — qu'un grand nombre d'exposés faits ici. Les expressions vitrioliques de haine utilisées dans le choix des mots et des adjectifs, les déformations, les simplifications excessives sont effrayantes et ce n'est là que l'une des centaines de publications qui avilissent la presse tous les jours dans ce pays et dans tous les pays où il y a une minorité grecque importante et où elle peut se le permettre, ce qui est généralement le cas. Cette haine constante imprègne la littérature et l'enseignement dans les écoles et les sermons dans les églises. C'est triste et décourageant; c'est honteux du point de vue de l'humanité, et, à nos yeux à nous, Turcs, cela doit servir d'avertissement.

81. Je suis sûr que l'ambassadeur Malik dans sa longue et distinguée carrière, a peut-être rencontré une poignée d'émigrés qui s'entêtent à appeler la belle ville de Leningrad "Petrograd" ou "St-Petersbourg". Nous pouvons les considérer, du fait de leur nombre dérisoire comme une poignée d'excentriques. Or après plus de 500 ans, les Grecs n'arrivent pas à prononcer le nom d'Istanbul et leur encre se tarit lorsqu'ils doivent l'écrire. La publication *The New York Times* d'aujourd'hui en est un exemple. Voilà comment s'affirme cet état d'esprit dont j'ai eu l'occasion d'être le témoin affligé, et ce dans cette salle même au cours d'explosions oratoires de Chypriotes grecs.

82. Telle est la mentalité dont nous devons tenir compte pour comprendre les réactions des Chypriotes turcs, qui pendant si longtemps ont dû se soumettre à ses caprices. C'est la raison pour laquelle il ne peut y avoir et il n'y aura pas de retour au *statu quo ante* à Chypre. C'est pourquoi Chypre devra constituer un Etat composé de deux zones et un Etat fédéré, où une séparation physique des Turcs et des Grecs dans leur vie quotidienne, dans leur propre communauté, est essentielle pour la sécurité des Turcs. C'est la raison pour laquelle un Gouvernement grec dirigé par l'Ethnarque ne peut pas être et ne sera pas considéré

par les Chypriotes turcs comme représentant l'ensemble de Chypre. Le plus tôt on le comprendra, dans un esprit nouveau, constructif et réaliste, le plus tôt Chypre — cette création des espoirs, de la bonne volonté, du réalisme et de la sagesse politique d'un grand nombre de Turcs et de Grecs même — pourra enfin commencer à concrétiser la promesse à laquelle sa naissance avait donné lieu, à savoir un Etat indépendant et non-aligné, qui se consacre sincèrement au bien-être des deux communautés et partage également tous les aspects de leur vie. Je dois dire que tout le reste ne constitue que des paroles creuses.

83. A cette étape de mon intervention, je désire parler de certaines déclarations faites par mon collègue grec, M. Carayannis, à la première des réunions du Conseil de sécurité de cette série [1813^e séance].

84. Maintenant, dans toutes les instances où est examiné le problème de Chypre les Grecs font un acte de contrition, reconnaissant les erreurs que la Grèce a commises dans le passé à l'égard de Chypre. M. Carayannis va jusqu'à dire que son gouvernement est prêt à payer un prix, s'il n'est pas déraisonnable. Je le comprends. Mais je tiens à lui assurer que la Turquie n'a pas l'intention de faire payer quoi que ce soit à la Grèce. Les erreurs de la Grèce, au cours des onze dernières années, ont été payées par les Chypriotes turcs. Mais nous tenons à être certains que la Grèce ne fera pas de nouvelles erreurs. Nous voulons être certains que même si elle veut faire des erreurs elle n'en aura pas l'occasion.

85. Nous avons nos raisons de penser de la sorte. Car, je dois bien le dire hélas — et je ne mets en cela rien de désobligeant — la Grèce a tendance à faire ce genre d'erreurs. Elle a fait des erreurs de jugement en 1919 et en 1922 et elle a expié. Elle a fait des erreurs en 1964 à Chypre, elles les a renouvelées en 1967, et répétées en 1974 — et ensuite, elle a présenté ses excuses. Nous sommes prêts à pardonner, mais nous ne devons pas oublier.

86. Voici ce que M. Karamanlis, Premier Ministre de Grèce, a dit récemment le 24 août 1974, dans un programme de télévision diffusé également le 25 août par *Radio Athènes* et la BBC. Il a déclaré : "Chypriotes, une pensée, un mot changera votre esprit et régénérera vos forces. Ce mot est *enosis*. Vous ne devez pas penser à autre chose, car l'hellénisme doit vivre". Cela a été dit en août 1974. Depuis lors, le Ministre des affaires étrangères de Grèce et M. Carayannis ont condamné l'*enosis* ici aux Nations Unies; nous nous en félicitons. Mais comme je l'ai dit, nous devons savoir pardonner mais nous ne devons pas oublier, nous devons donc rester vigilants.

87. Je vis préciser ma pensée en reprenant à nouveau ce qu'a dit M. Karamanlis, à la suite cette fois-ci de la déclaration des Chypriotes turcs du 13 février. Il a déclaré :

“Le Gouvernement grec, qui a pleinement respecté, depuis qu’il est au pouvoir, le droit international et qui s’est montré prêt à l’entente, dénonce internationalement l’agression turque et se réserve le droit de défendre l’inviolabilité de l’hellénisme lorsqu’il est attaqué”.

Maintenant, si l’hellénisme dont parlait M. Karamanlis après la déclaration du 13 février est le même hellénisme dont il parlait en août dernier, nous allons peut-être vers de graves difficultés.

88. Le représentant de Grèce affirme que la Turquie a toujours recherché une solution au problème de Chypre derrière le dos des Chypriotes en faisant des avances à la Grèce. Je n’ai pas l’intention de gêner qui que ce soit en citant des noms de personnes, vivantes ou mortes. Je demanderai à mes collègues grecs de ne pas m’y contraindre. Mais je me vois obligé de dire, compte tenu de mon expérience personnelle, que beaucoup de contacts de ce genre ont été entrepris par des diplomates et des hommes d’Etat grecs auprès de leurs homologues turcs. Il se trouve aussi que je suis au courant de nombreuses autres tentatives — allant certainement au-delà des objectifs et des moyens de la Turquie — en vue de créer à Chypre des situations que je qualifierais charitablement “d’illégalles” sans plus. J’ai servi mon pays à des titres divers dans le domaine de la diplomatie. Le souvenir que j’ai personnellement de ces incidents est lié à chacune des fonctions que j’ai remplies. Donc, cessez ces allégations, je vous en prie.

89. Mon collègue grec, qui affirme être contre le chantage diplomatique — et je suis sûr qu’il est sincère en le disant — s’est en fait permis de lancer un avertissement aux membres du Conseil dans sa déclaration, en laissant entendre que l’attitude qu’ils adopteraient serait suivie de près à Athènes et que les modifications nécessaires seraient apportées. Si je devais suivre son exemple, les membres du Conseil se trouveraient devant un choix difficile. Ce ne sont pas là des tactiques que je considère comme honorables.

90. Je voudrais dire un dernier mot sur les déclarations de M. Carayannis. Mon collègue grec, dans sa déclaration a parlé je crois de M. Galo Plaza. Il semble que les arguments leur manquent s’ils doivent s’appesantir sur M. Galo Plaza. Je crois avoir parlé dans le passé à plusieurs reprises du rapport de M. Galo Plaza [S/16253]. Ceux qui désirent connaître le point de vue turc sur la question peuvent se référer aux anciens comptes rendus du Conseil. Mais je saisis cette occasion pour dire que les Chypriotes turcs et la Turquie n’ont rien perdu du fait du rapport de M. Galo Plaza. Je ne vois pas ce qu’il a apporté au côté grec, si ce n’est une source copieuse de citations, mais sans grand effet. M. Galo Plaza, je le conçois, n’a affecté qu’une chose : l’Organisation des Nations Unies. Je me demande à combien de Galo Plaza l’Organisation pourra survivre !

91. Il y a eu plusieurs déclarations indiquant quelles étaient les préférences des pays des orateurs en matière de gouvernement légitime actuel à Chypre. Ils sont allés même parfois jusqu’à en nommer le chef. La manière dont mon pays conçoit toute ingérence dans les affaires intérieures d’autres pays s’appliquerait à des déclarations de cette nature. Nous estimons qu’il n’appartient à personne, excepté ceux qui vivent dans le pays, de décider qui constitue le gouvernement du pays, et cela est particulièrement vrai lorsqu’il s’agit de citer des noms. Mais chacun est libre d’agir et de concevoir à sa guise ce qui constitue ou ce qui ne constitue pas une intervention dans les affaires intérieures d’autres pays.

92. Un dernier mot, et je vous présente mes excuses pour avoir parlé si longuement. Le Conseil de sécurité, dans ses débats actuels, va certainement adopter une résolution. Je sais que des consultations se poursuivent intensément et je ne révélerai aucun secret en disant que ceux qui se croient en mesure de présenter un projet de résolution ont eu l’amabilité de consulter les parties intéressées, bien que nous ne soyons pas membres du Conseil et n’ayons rien à dire lors de l’adoption d’une résolution quelle qu’elle soit. Je serai très franc et très direct en parlant de cet aspect de la question.

93. En décidant de se réunir, le Conseil de sécurité a pu songer être inspiré de deux sentiments : ses membres ont pu penser que la déclaration du 13 février devrait être regrettée ou déplorée. Si telle était leur intention, les membres du Conseil ont le privilège d’agir ainsi, et, en tant que non-membre, je me tiens respectueusement à l’écart et je ne pourrai nécessairement qu’assister à la concrétisation de cette intention. D’autre part, les membres du Conseil ont pu penser qu’il était de leur devoir de chercher à créer une atmosphère propice à la reprise des entretiens entre les deux communautés de Chypre. Si c’est le cas, comme je l’espère, tous les membres reconnaîtront nécessairement qu’il y a au moins deux parties aux négociations et, en conséquence, que l’adoption du point de vue d’une seule des parties ne saurait créer les conditions favorables à des négociations utiles.

94. Chacun des membres du Conseil peut avoir adopté une attitude politique sur la question de Chypre qui convienne à ses opinions, à sa conception intellectuelle du problème ou à ses intérêts, sans nécessairement concorder avec le point de vue de l’une ou l’autre des parties. L’expression de ces points de divergence dans un projet de résolution ne saurait aboutir à des résultats positifs. D’un autre côté, le fait de dégager un dénominateur commun entre les vues des parties devrait permettre d’arriver aux résultats que nous espérons tous. A mon avis, telle est la plus lourde responsabilité qui incombe maintenant au Conseil de sécurité. Tout jugement, toute décision sur la question, relèvent de vous, bien entendu.

95. M. KANE (Mauritanie) : Mes premiers mots, Monsieur le Président, seront pour vous adresser les vives et sincères félicitations de ma délégation à la suite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Ces félicitations, je les veux d'autant plus vives qu'entre nos deux missions existent des relations cordiales qui sont à l'image des rapports amicaux et de la coopération fructueuse qui unissent votre grand pays, la République populaire de Chine, et mon pays, la République islamique de Mauritanie. Votre grande expérience des affaires internationales ainsi que vos talents d'homme d'État acquis à la cause des luttes de libération des pays et des peuples du tiers monde sont un gage certain de réussite des travaux du Conseil au cours de ce mois-ci.

96. Je voudrais également rendre un hommage mérité au représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie qui a su, au cours du mois écoulé, présider le Conseil avec une habileté qui fait honneur à son pays et au grand peuple qu'il représente ici.

97. Je saisis également l'occasion, puisque c'est la première fois que je prends la parole au cours d'une réunion officielle du Conseil depuis le début de cette année, pour féliciter les représentants de l'Italie, de la Suède, de la Guyane, du Japon et de la République-Unie de Tanzanie à la suite de l'élection brillante de leurs pays au Conseil de sécurité. Je voudrais qu'ils transmettent à leurs gouvernements respectifs les compliments du Gouvernement mauritanien pour la confiance que l'Assemblée générale a placée en eux en les chargeant d'une tâche aussi lourde que délicate. Je suis persuadé que la longue et riche expérience qu'ils ont des Nations Unies contribuera au succès des travaux du Conseil.

98. Je voudrais maintenant en venir au problème qui nous a préoccupés et continue de nous préoccuper : la situation à Chypre. Les orateurs qui m'ont précédé ont souligné, au cours de leurs interventions, la gravité de la situation à Chypre, situation qui peut à tout moment dégénérer en un conflit aux conséquences incalculables.

99. Le Secrétaire général, à qui je dois dire ici un hommage mérité pour le rapport objectif qu'il nous a présenté, n'a pas manqué d'attirer l'attention du Conseil sur les mesures urgentes et effectives qu'il convient de prendre pour éviter que la République de Chypre ne soit à nouveau le théâtre d'un conflit qui ne peut qu'occasionner à la population chypriote des souffrances indicibles et des pertes en vies humaines.

100. Ma délégation ne peut donc qu'être profondément préoccupée par la continuation de la crise à Chypre, crise qui chaque jour menace davantage l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays non-aligné et Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

101. Les résolutions 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et 365 (1974) du Conseil de sécurité, auxquelles ma délégation a donné son appui, constituaient déjà un cadre approprié pour la reprise des négociations entre les parties directement concernées. Tout en regrettant leur non-application, ma délégation estime que ces résolutions constituent, aujourd'hui encore, un cadre acceptable pour la reprise des négociations entre les deux communautés.

102. En tout état de cause, il est indispensable de laisser aux Chypriotes le soin de régler leur différend entre eux. C'est dire que toute intervention extérieure qui ne résultera pas d'un accord mutuellement accepté par les deux parties en cause ne fera que retarder la solution de la crise.

103. Ma délégation, profondément attachée aux idéaux d'indépendance, de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires d'autres États, ne peut que déplorer l'ingérence des puissances étrangères dans les affaires intérieures de Chypre. Il est temps que ces puissances comprennent que l'intérêt de la République de Chypre et de leur propre résident dans le respect scrupuleux de l'indépendance de la République de Chypre.

104. Il va sans dire que l'avenir de la République de Chypre réside dans son unité, et l'intérêt supérieur des deux communautés est la recherche des voies et moyens pouvant mener à cet objectif.

105. Je dois rendre un hommage mérité à la clairvoyance des représentants de la République de Chypre ainsi qu'à leur participation constructive aux débats du Conseil. Je suis persuadé que le bon sens et la raison finiront par l'emporter et que la République de Chypre continuera à nous apporter, dans le cadre des Nations Unies, son expérience bénéfique qui tire sa source d'un passé millénaire et d'une civilisation qui a longtemps œuvré au rapprochement des hommes, des civilisations et des cultures.

106. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : J'invite maintenant le représentant de la Roumanie à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

107. M. DATCU (Roumanie) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, exprimer nos remerciements, à vous et aux membres du Conseil de sécurité, pour m'avoir permis d'exposer devant cet important forum des Nations Unies la position du Gouvernement de la République socialiste de Roumanie en ce qui concerne la situation à Chypre, qui fait l'objet des débats actuels.

108. Nous avons demandé à participer à ces débats car nous sommes persuadés que les États Membres de l'Organisation ont la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales et que chacun d'entre eux a le devoir d'apporter sa contribution à la solution des problèmes examinés par les Nations

Unies. Pour ce qui est de l'évolution de la situation à Chypre, la préoccupation constante de la Roumanie est d'autant plus compréhensible qu'il s'agit d'un pays situé dans une zone géographique proche de la Roumanie et avec lequel nous entretenons des relations d'amitié et de coopération.

109. Comme on le sait, depuis qu'a éclaté le conflit à Chypre, la République socialiste de Roumanie s'est prononcée constamment et avec fermeté pour le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Le Gouvernement roumain a considéré et considère que le problème de Chypre doit être résolu uniquement par des moyens politiques. Par conséquent, nous nous sommes prononcés pour l'arrêt de toutes actions militaires et de toutes interventions entreprises sur le territoire de la République de Chypre et pour le retrait sans retard de toutes les troupes étrangères de l'île. De cette façon, on créerait les conditions nécessaires à la cohabitation pacifique des deux communautés et à leur développement libre sur la voie du progrès et de la prospérité, à l'abri de toute ingérence étrangère, sur la base de la pleine égalité de droits.

110. Récemment, au onzième Congrès du parti communiste roumain, le président Nicolae Ceaușescu, en réaffirmant la position de mon pays à l'égard du problème de Chypre, a déclaré ce qui suit :

“Nous sommes profondément inquiets à cause de la situation créée à Chypre. Nous nous prononçons avec fermeté pour la solution de cette situation par la voie politique, pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de Chypre, pour une coopération pacifique entre les deux communautés. Cela serait favorable aux intérêts de tous les travailleurs chypriotes, du peuple tout entier, à la cause de la coopération et de la paix dans les Balkans, en Méditerranée, en Europe et dans tout le monde.”

111. Le Gouvernement roumain a suivi de très près, en les approuvant, les actions entreprises par l'Organisation des Nations Unies et les efforts inlassables du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ainsi que de son représentant spécial, en vue de promouvoir le règlement pacifique du problème de Chypre.

112. Je voudrais, à ce propos, me joindre aux orateurs précédents qui ont dit combien ils appréciaient les efforts déployés par le Secrétaire général, en l'encourageant à poursuivre les actions visant à la mise en œuvre des décisions et des recommandations de l'Organisation des Nations Unies relatives à Chypre. Nous avons participé, l'année passée, ici au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, aux débats sur cette question et nous avons donné notre appui aux résolutions adoptées.

113. La Roumanie a considéré et considère la résolution 3212 (XXIX), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale le 1er novembre 1974, comme une

importante contribution à la création des prémisses du règlement de la crise chypriote. La communauté internationale était fondée à espérer que les dispositions de cette résolution 3212 (XXIX), faite sienne à l'unanimité par le Conseil, seraient observées et mises en œuvre par toutes les parties concernées. Mon pays continue à estimer que la résolution 3212 (XXIX) renferme les éléments nécessaires à la solution du problème de Chypre. Cette résolution a établi la procédure de règlement du problème chypriote, à savoir les négociations, sur un pied d'égalité, entre les représentants des deux communautés. L'objet de ces négociations doit être l'élaboration du régime constitutionnel de la République de Chypre, fondé sur les droits fondamentaux et légitimes des deux communautés, ainsi que sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de ce pays.

114. Pour que les négociations intercommunautaires puissent être menées en toute liberté et égalité, la même résolution a demandé le retrait rapide, de la République de Chypre, de toutes les forces armées étrangères ainsi que la cessation de toute ingérence étrangère dans ses affaires. Conformément aux dispositions de ce document de l'Organisation des Nations Unies, on devrait permettre aussi à tous les réfugiés de regagner leurs foyers sains et saufs, les parties intéressées étant tenues de prendre des mesures à cette fin.

115. Aujourd'hui, quatre mois après, nous constatons avec regret que la résolution 3212 (XXIX) n'a été ni respectée ni mise en œuvre. Bien plus, les dirigeants de la communauté chypriote turque ont décidé de proclamer le nord de l'île en tant qu'Etat autonome et fédéré, mesure qui se trouve en contradiction avec les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Cette décision a compliqué davantage encore la situation à Chypre. On a ainsi élevé de nouveaux obstacles aux pourparlers intercommunautaires, qui devraient se dérouler en toute liberté, sans pressions ni actions unilatérales.

116. Le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie a entrepris des démarches diplomatiques auprès des Gouvernements de la Grèce, de la Turquie et de Chypre ainsi qu'auprès du Secrétaire général, exprimant son inquiétude quant aux conséquences des derniers événements à Chypre, qui ont entraîné une nouvelle intensification de la tension dans la zone de la Méditerranée et des Balkans.

117. En ce qui la concerne, la Roumanie entretient des relations normales, d'amitié et de coopération, avec la République de Chypre. Elle ne reconnaît que son gouvernement légalement constitué et dirigé par le président Makarios.

118. Le Gouvernement roumain a souligné à maintes reprises qu'une condition essentielle pour éviter l'am-

plification du conflit est de s'abstenir de tout acte de force ou de toute mesure unilatérale.

119. L'Organisation des Nations Unies a l'obligation de prendre toutes les mesures voulues pour la mise en œuvre de ses résolutions. A cet effet, il apparaît nécessaire que le Conseil de sécurité adopte, à la suite des débats actuels, des mesures visant à encourager la poursuite des efforts afin d'arriver à une solution du conflit dans le cadre d'un dialogue politique constructif, avec la reprise de négociations directes entre les deux communautés chypriotes en vue d'état : pour la République de Chypre une structure étatique qui réponde aux aspirations et aux intérêts fondamentaux de tous les Chypriotes. Il est possible que les deux parties choisissent la forme d'un Etat fédéral mais cette solution doit être le résultat de leur libre accord et non pas celui de mesures unilatérales.

120. En même temps, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire d'examiner de nouveaux moyens et possibilités permettant à l'ONU et à la communauté internationale d'apporter leur contribution au succès des négociations entre les parties intéressées et à la solution du problème chypriote.

121. A cet égard, je voudrais souligner le fait qu'au cours des quinze dernières années, on a essayé de résoudre le problème chypriote dans un cadre restreint; les résultats sont bien connus. Le temps est venu, croyons-nous, de reconnaître qu'une solution durable et équitable des problèmes internationaux ne peut être trouvée qu'avec la participation et la contribution active de tous les Etats intéressés. C'est pourquoi le Gouvernement roumain considère qu'à la solution du problème chypriote devraient participer directement, eux aussi, les pays des Balkans et du bassin de la Méditerranée, pays profondément intéressés à un règlement urgent et équitable du conflit à Chypre. De cette manière, ces Etats pourront apporter une contribution effective à l'élimination du foyer de tension de cette région du monde et à la création des conditions nécessaires pour que Chypre, Membre de l'ONU, puisse se développer en tant qu'Etat indépendant et souverain.

122. Les exigences de la paix et de la compréhension internationales réclament des efforts conjugués de la part de tous les Etats qui souhaitent promouvoir la détente dans cette région du monde, pour parvenir, par la voie des négociations, à un règlement durable du problème de Chypre. Il va de soi qu'un tel règlement du problème aurait une influence bénéfique sur les relations entre les Etats balkaniques et ceux du bassin de la Méditerranée et contribuerait à la transformation de cette région du monde en une zone de bon voisinage et de cohabitation pacifique.

123. Pour conclure, je voudrais exprimer ici la conviction ferme du Gouvernement roumain que les Nations Unies, le Conseil de sécurité, n'épargneront aucun effort et agiront avec toute l'énergie voulue

pour arriver le plus tôt possible, et avec la participation et la contribution directe de tous les pays intéressés, à une solution politique du problème de Chypre.

124. En ce qui le concerne, le Gouvernement roumain fera de son mieux pour contribuer, de pair avec les autres pays intéressés, à la solution durable de ce problème, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et conformément aux intérêts et aux aspirations légitimes du peuple chypriote tout entier, aux impératifs d'une paix durable dans la zone, en Europe et dans le monde entier.

125. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Trois représentants ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Le premier est le représentant de l'Union soviétique auquel je donne la parole.

126. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Lorsqu'avant la révolution d'Octobre, le Gouvernement tsariste de la Russie d'avant la révolution commettait des erreurs politiques déplorables, Léon Tolstoï, l'écrivain russe classique bien connu, disait : "Je ne peux pas me taire". Lorsque le représentant de la Chine, occupant le fauteuil de président du Conseil de sécurité, prononce des discours monstrueux, en ma qualité de représentant de l'Union soviétique, je ne peux pas me taire.

127. Dans les paroles d'accueil que j'ai adressées au représentant de la Chine lorsqu'il est venu occuper le fauteuil présidentiel du Conseil de sécurité, j'ai dit :

"Nous voudrions également vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la Présidence du Conseil; nous vous souhaitons plein succès dans vos travaux et nous souhaitons que le Conseil adopte, sous votre présidence, des décisions positives en ce qui concerne la solution du problème de Chypre." [1813^e séance, par. 176.]

128. Après avoir écouté le discours du représentant de la Chine, j'en conclus que cet espoir est vain. Nous attendrons en espérant que votre successeur au poste de président du Conseil de sécurité, le représentant du Costa Rica, adoptera une position plus constructive afin que le Conseil de sécurité parvienne à une solution positive de la question qu'il examine.

129. Une question se pose tout naturellement : jusqu'à quand vous-même, et tous vos collègues dans tous les organes des Nations Unies, continuerez-vous de ressasser la formule rebattue des "deux super-puissances" afin de masquer un antisoviétisme pathologique, de votre part et de la part de vos dirigeants ? D'après les données dignes de foi dont je dispose, cela commence à lasser les Membres de l'Organisation des Nations Unies et leurs représentants dans les divers organes. Rien de constructif, rien de positif n'est suggéré, tout est rejeté, tout est

critiqué par la délégation chinoise, tout cela sous le couvert d'un antisoviétisme pathologique et de calomnies dirigées contre la politique de l'Union soviétique. Mais nous avons un proverbe russe bien approprié qui dit : "La calomnie n'adhère pas au col." Notre politique est juste, nous en sommes fiers; elle a l'appui du monde entier. Et ce sont précisément grâce aux efforts de l'Union soviétique et de ses amis, les pays socialistes, que nous avons réussi à convaincre les peuples qui vivent sur notre continent, de prendre des mesures afin de transformer l'Europe en un continent de paix et de sécurité. Cela ne vous plaît pas non plus. Vous êtes contre la paix et la sécurité en Europe. Vous voulez dresser l'Europe occidentale contre l'Union soviétique. Mais vous ne réussirez pas. Vous avez pris un certain pli : parlant des "deux superpuissances", vous dites deux mots de l'une d'elles, comme aujourd'hui encore où vous avez dit qu'elle tirait "les ficelles" de la question de Chypre. Des ficelles solides, d'ailleurs, mais, cela, vous ne l'avez pas précisé. Puis vous avez déversé un torrent de calomnies sur l'Union soviétique et déformé de façon monstrueuse sa politique.

130. Ceux qui ne connaissent pas le fond de la question de Chypre et qui ont entendu aujourd'hui votre déclaration peuvent avoir l'impression que les événements tragiques de Chypre ne sont pas la responsabilité de ceux qui ont organisé et provoqué le coup d'Etat militaire à Chypre et de ceux qui, pendant sept ans, ont appuyé et armé tous ceux qui ont perpétré ce coup d'Etat. La responsabilité, semble-t-il, ne retombe pas non plus sur ceux qui se sont ingérés dans les affaires intérieures de Chypre, qui ont introduit leurs armées dans l'île et qui les y maintiennent, malgré les décisions du Conseil de sécurité et les résolutions de l'Assemblée générale — que vous avez appuyées comme vous l'avez dit dans votre déclaration, et pour lesquelles vous avez voté je crois.

131. D'après votre version, la responsabilité ne doit pas non plus incomber à ceux qui maintiennent des bases militaires à Chypre et à ceux qui, autrefois, avaient imposé à Chypre des garanties qui, en fait, n'ont pas été utilisées pour assurer l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, mais qui ont servi des desseins contraires. Ces pays, d'après votre version purement chinoise, sont, en quelque sorte, les anges gardiens de Chypre. D'après vous, la responsabilité de la situation incombe en premier chef à "une superpuissance." Or tout le monde comprend que c'est à l'Union soviétique que vous pensez.

132. Mais que vient faire l'Union soviétique ici ? Toute le monde connaît bien l'histoire de la genèse et de la continuation de la tragédie du peuple chypriote et connaît bien aussi l'identité des coupables. Vous vous efforcez d'induire en erreur le Conseil, l'Organisation des Nations Unies, les délégations, les missions et l'opinion publique mondiale toute entière, alors que la question est très claire.

133. L'Union soviétique, comme je l'ai déjà noté, a adopté une position juste et correcte en ce qui concerne la question de Chypre. Depuis les premiers jours de la crise de Chypre, l'Union soviétique s'est toujours prononcée catégoriquement pour le rétablissement immédiat de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de Chypre, pour son non-alignement, pour la participation active des Nations Unies dans la solution de la question de Chypre, pour la réunion d'une large conférence internationale qui assure un règlement politique équitable, pour l'octroi à Chypre de garanties vraiment efficaces. Voilà notre position et notre politique, et nous en sommes fiers !

134. Que proposez-vous de votre côté ? Rien ! Vous aidez ceux qui veulent diviser Chypre, qui veulent transformer Chypre en une base stratégique. Cela se passe de commentaires.

135. Je pense que si l'on rassemblait 100 personnes — y compris des sages chinois — et qu'on leur demandait d'inventer la version la plus invraisemblable et la plus fantastique quant à la responsabilité des événements de Chypre, personne ne pourrait arriver aux absurdités auxquelles est parvenu le représentant de la Chine.

136. Pourquoi fallait-il toutes ces calomnies contre l'Union soviétique, à propos de la question actuelle comme à propos de bien d'autres encore ? Cela n'est pas difficile à comprendre. Tout cela était nécessaire pour cacher la véritable position de la Chine sur la question de Chypre. La Chine ne veut pas lever le petit doigt pour faciliter le règlement du problème de Chypre. Au contraire, la Chine est contente de voir la situation se détériorer. C'est bien évident. La Chine fait tout pour que, partout dans le monde, "les deux superpuissances" se trouvent en conflit. Lisez les récentes déclarations faites par M. Chou En-lai, à Pékin, au Congrès des représentants populaires; il a prédit "la guerre entre l'Amérique et la Russie" entre les Etats-Unis et l'URSS ! En disant cela, il a révélé son rêve secret et celui de son chef Mao Tsé-toung. Voilà à quoi rêvent les dirigeants chinois : mettre en opposition les Etats-Unis et l'URSS dans un conflit thermonucléaire. Ce n'est pas une pensée originale et ce n'est pas une pensée nouvelle.

137. En mai, nous fêterons un grand événement historique dont j'ai déjà parlé dans la déclaration que j'ai faite au Conseil au sujet de Chypre — à savoir le trentième anniversaire de la victoire de l'Union soviétique dans la grande guerre patriotique de 1941-1945 contre le fascisme. Or certains espéraient que l'Allemagne et l'URSS se détruiraient mutuellement. Un sénateur des Etats-Unis, prenant la parole à cette époque — alors que chez nous, les combats étaient les plus acharnés et les plus intenses et alors que se jouait le sort de notre pays — a dit : "Que les Russes tuent le plus possible d'Allemands et que les Allemands tuent le plus possible de Russes. Quand ils se

seront épuisés l'un l'autre, nous viendrons et nous dicterons nos conditions". Un membre de la Chambre des lords en Grande-Bretagne, a fait une déclaration du même genre. Mais ils ont attendu en vain et tous deux ont aujourd'hui disparu. Ce dont ils avaient rêvé ne s'est pas passé.

138. Par les efforts conjugués des Etats et des peuples de la coalition antihitlérienne, des peuples qui haïssaient le fascisme et avant tout par les efforts des peuples de l'URSS, le fascisme a été vaincu et nous allons fêter le trentième anniversaire de cette victoire.

139. Je suis profondément convaincu — et vous pourrez en informer vos dirigeants — qu'ils ne verront pas le jour où il y aura un conflit entre les Etats-Unis et l'URSS accompagné d'une catastrophe thermonucléaire parce que votre rêve ne se réalisera pas.

140. Le représentant de la Chine a déclaré que la Chine est l'amie des trois pays parties au problème de Chypre, c'est-à-dire la République de Chypre, la Grèce et la Turquie. Mais, à en juger d'après ce qu'a publié la presse, l'ambassadeur de Chine à Ankara aurait dit que son soutien n'allait qu'à une partie. Ainsi, à un endroit, on dit une chose, et puis, ailleurs, on en dit une autre !

141. Quatre des membres permanents du Conseil de sécurité — comme je l'ai déjà noté dans ma déclaration au Conseil — ont, dans des communiqués conjoints, dit qu'ils reconnaissent le Gouvernement légitime de la République de Chypre, présidé par Mgr Makarios. La Chine en la personne de son représentant ici au Conseil n'a pas dit un mot à ce sujet. Tout le monde a pu le constater. C'est une position vulnérable. Comment la cacher ? Comment détourner l'attention de cette position ! Par l'antisoviétisme ! C'est aussi simple que mesquin, dirais-je, et assez peu convaincant.

142. Tous les membres du Conseil de sécurité — la plupart de ceux qui se sont déjà fait entendre — ont parlé en faveur d'une ferme mise en œuvre des résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale, y compris le retrait des forces étrangères du territoire de Chypre. Le représentant de la Chine n'a pas dit un mot du retrait des forces étrangères.

143. Le représentant de la Chine a eu l'audace — pour ne pas dire plus — de déclarer que l'Union soviétique s'efforçait d'avoir une base à Chypre. Réveillez-vous, Monsieur le représentant de la Chine ! Frottez-vous les yeux et ouvrez-les ! L'Union soviétique n'a jamais eu, ne pourrait et ne saurait jamais avoir aucune intention de cette nature.

144. Nous sommes fiers de ce que le Gouvernement soviétique ait été le premier, après la création des Nations Unies et après la fin de la guerre mondiale, à avoir présenté aux Nations Unies une proposition

tendant à l'élimination de toutes les bases militaires en territoire étranger, et nous nous en tenons fermement, jusqu'à ce jour, à cette position.

145. Vous savez bien — tout le monde sait bien — que, plus d'une fois, nous avons proposé d'éliminer tous les blocs militaires et toutes les alliances militaires. Nous avons proposé aux pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) d'éliminer l'OTAN et le Pacte de Varsovie. Nous regrettons que l'OTAN n'en soit encore qu'à entamer le problème. Je pense qu'il finira par l'étudier et que nous nous mettrons d'accord pour l'élimination de ces organismes. Je suis optimiste sur ce point.

146. Pourquoi voudrions-nous avoir une base à Chypre ? Notre seul désir est de voir la République de Chypre libre, indépendante, intacte, non-alignée et prospère, avec son intégrité territoriale intacte. Nous regrettons sincèrement qu'entre les deux communautés de Chypre, il n'y ait ni paix ni amitié. Nous leur conseillons de s'inspirer de notre exemple sur la façon d'organiser l'amitié entre les peuples. Nous avons quinze républiques dans notre union et nous vivons comme frères et sœurs. Je suis Ukrainien et je représente l'Union soviétique, alors que la plus grande république de l'Union soviétique est la république russe. Il semblerait donc que ce soit un russe qui doit représenter l'Union soviétique mais, chez nous, toutes les nations sont égales. Quand je suis arrivé ici en 1968 pour représenter l'URSS au Conseil de sécurité, moi Ukrainien, j'avais comme adjoints un Juif qui était assis derrière moi et un Arménien. Voilà un exemple de l'égalité et de l'absence d'inimitié et d'hostilité entre les peuples de notre pays. Nous souhaiterions sincèrement, de tout cœur, qu'à Chypre, les Turcs et les Grecs vivent eux aussi en frères. C'est notre seul objectif, c'est le but de toute la politique de l'URSS à l'égard de Chypre. Et le représentant de la Chine lance contre nous des accusations fantaisistes. Quand vous faites de telles accusations vous vous rendez ridicule mais je reviendrai là-dessus plus tard.

147. Comme je l'ai déjà noté, la faiblesse de la position et de la politique de la Chine à l'égard de Chypre, à l'égard du Moyen-Orient, à l'égard du renforcement de la sécurité internationale et en ce qui concerne la définition de l'agression et le désarmement, force les représentants de la Chine à faire du camouflage et à détourner l'attention de cette position si peu défendable en multipliant les calomnies contre l'Union soviétique.

148. Mais nous sommes fiers de ce que sur toutes ces questions, nous bénéficions de l'appui actif de l'immense majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris les pays du tiers monde. Notre dernière initiative, prise à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, nous a valu un succès sans précédent. Notre proposition tendant à ce que l'environnement et le climat ne soient

pas exploités à des fins militaires ou autres fins hostiles, a reçu l'appui d'une écrasante majorité des Membres des Nations Unies. Notre projet de résolution, tel qu'il a été amendé par d'autres délégations, a reçu 126 votes favorables [résolution 3264 (XXIX) de l'Assemblée générale]. C'est la meilleure réponse aux calomnies de la Chine contre l'Union soviétique et à l'antisoviétisme chinois.

149. Passons aux propositions faites par l'Union soviétique au sujet de Chypre. Oui, nous avons bien proposé la convocation d'une conférence élargie représentative dans le cadre des Nations Unies, ou sous l'égide des Nations Unies, sur la question de Chypre. Oui, nous avons proposé que les 15 membres du Conseil de sécurité participent à cette conférence, plus un groupe de pays non-alignés. Qui a empêché l'adoption de cette résolution ? La Chine et le délégué de la Chine. Qui a été le premier à s'élever contre cette proposition ? Le délégué de la Chine. Qui a-t-il aidé ? Il a aidé ceux qui veulent trancher le problème de Chypre dans un milieu restreint sans participation de l'ONU. Ainsi, c'est la Chine qui est coupable de la persistance de la tragédie de Chypre, avec ceux qui sont à son origine et qui s'efforcent de la perpétuer. Or pour cacher cette position vulnérable et peu défendable, l'antisoviétisme s'impose !

150. Oui, nous avons proposé l'envoi d'une mission du Conseil de sécurité à Chypre dès que des événements ont commencé de s'y produire. Nous sommes profondément convaincus aujourd'hui que si le Conseil, à ce moment-là, avait adopté ces deux propositions ces mesures auraient joué un rôle très positif et auraient permis d'accélérer la solution du problème. Qui a empêché cela ? La Chine et d'autres à qui cette proposition ne plaisait pas pour de raisons de stratégie. Ce sont là des faits que chacun connaît. Pourquoi déformer la réalité en recourant à des affabulations monstrueuses comme lorsque le représentant de la Chine vient nous dire que l'Union soviétique n'aurait proposé la conférence qu'à seule fin de se servir de cette conférence pour se procurer une base militaire à Chypre ? Comme on dit en anglais : "incredible", invraisemblable ! Il est difficile d'imaginer quoi que ce soit de plus fantastique. Et je note à ce propos que se fondant sur l'expérience de quatre ans de participation des représentants de la Chine aux travaux des Nations Unies et de leurs organes, de nombreux représentants nous ont fait remarquer que l'attitude de la Chine envers les propositions de l'Union soviétique trahit chez les Chinois les mêmes émotions que celles qui s'emparent d'un taureau à la vue d'un chiffon rouge. C'est exact, c'est un fait, tout le monde le sait et tout le monde en rit. Mais, en l'occurrence, il y a plus que cela ; il y a des causes plus profondes. La Chine est contente de voir s'exacerber les relations des pays en Méditerranée orientale ou au Moyen-Orient. Pourquoi ? Pour les raisons que j'ai déjà mentionnées. Faire entrer en collision les Etats-Unis et l'Union soviétique, brouiller l'Union soviétique avec l'Europe occidentale, voilà l'idée fixe de la Chine et des diri-

geants chinois. Et pour quelle raison ? Pour que les deux grandes puissances, auxquelles la Chine a collé l'étiquette de superpuissance, s'engagent en un conflit thermonucléaire, s'anéantissent l'une l'autre, — car il ne saurait y avoir d'autre issue à un tel conflit — que l'Union soviétique et l'Europe occidentale, donc, se heurtent et s'anéantissent mutuellement et que la Chine devienne la seule superpuissance existante. Voilà l'espoir secret des dirigeants chinois, et c'est pourquoi la Chine ne lèverait pas le petit doigt, comme je l'ai déjà dit, pour faciliter le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde, pour faciliter le règlement équitabie et rapide du problème de Chypre et pour faciliter le règlement de la crise du Moyen-Orient. Au contraire, la Chine est contente de voir les choses s'aggraver ; cela répond à ses intentions stratégiques et à son rêve primordial d'hégémonie du monde. A cette fin, la Chine exploite toutes les possibilités, et se sert notamment du tiers monde. Mais ce sont là des espoirs déments qui ne se réaliseront pas.

151. Admettons un instant, que l'Union soviétique a proposé comme l'a dit le représentant de la Chine, de convoquer la conférence élargie sur Chypre, dans le cadre des Nations Unies, afin de disposer d'une base dans l'île. C'est là la thèse chinoise. Or il y a quelques instants, le représentant de la Roumanie a parlé et a dit notamment, si j'ai bien compris, qu'il faudrait peut être convoquer une conférence élargie sur Chypre, avec la participation des Etats de la Méditerranée orientale. Monsieur le représentant de la Chine, allez-vous également accuser la Roumanie de vouloir profiter de cette conférence pour essayer d'établir une base à Chypre ? C'est assez curieux et complètement ridicule. Rendez-vous compte de ce que vous dites. Vous avez affaire ici à des gens instruits, expérimentés et non pas à des écoliers du jardin d'enfants. Ce sont des sonnettes, ce sont des fables que vous racontez pour des petits enfants ou de vieux imbéciles. Mais à notre époque, de tels imbéciles n'existent plus, ou tout au moins ils sont moins nombreux.

152. En conclusion, je voudrais dire encore une chose. Tous les membres du Conseil de sécurité savent que dans les couloirs un projet de résolution se prépare. Dans toutes les variantes de ce projet, on parle de la nécessité que le Conseil participe, sous une forme ou sous une autre, aux entretiens des communautés de Chypre, si ces entretiens reprennent. Mais, en réalité les longs entretiens sur lesquels un si grand nombre de membres du Conseil de sécurité — américain, anglais, français et bien d'autres — avaient fondé de grands espoirs, n'ont pas donné de résultats positifs. Au contraire, l'action séparée de la communauté chypriote turque a brouillé les cartes et a suscité une impasse. Comment en sortir ? On dit qu'il faut que les représentants de la Turquie et de la Grèce participent aux entretiens suivants. C'est une idée nouvelle mais une idée qui probablement n'aura pas de résultats constructifs. Les Grecs défendront leur

position et les Turcs la leur. Auparavant, les représentants des deux communautés étaient à deux dans une salle, et avec les représentants de la Grèce et de la Turquie, ils seraient à quatre; mais la situation n'aura pas changé.

153. Voyons donc les choses de façon réaliste. Beaucoup de membres du Conseil de sécurité, et c'est légitime et naturel, se disent qu'il faudrait peut-être en effet trouver un nouvel arrangement et qu'un petit groupe de deux ou trois membres du Conseil devrait assister aux entretiens. Non pas le représentant de l'Union soviétique, Monsieur le représentant de la Chine, car l'Union soviétique ne prétend pas participer à ces entretiens; mais il y en a d'autres, les pays non-alignés par exemple. Cela serait une aide réelle au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et aux deux parties au conflit dans la recherche d'un règlement. Et si cette idée se réalise, nous verrons l'attitude que prendra le représentant de la Chine et s'il soupçonnera cette fois encore l'Union soviétique d'intriguer, de monter des cabales et de vouloir transformer Chypre en une base stratégique soviétique ?

154. Sur cette idée, je vais terminer, et sans vous exprimer mes remerciements, Monsieur le Président.

155. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce pour exercer son droit de réponse.

156. M. CARAYANNIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Je veux tout d'abord parler du début de la déclaration faite aujourd'hui par le représentant de la Turquie.

157. Je suis étonné du nombre de violations chypriotes grecques énumérées au Conseil par M. Olcay. Aucune de ces violations ne figure dans le rapport du Secrétaire général; il parle seulement de violations turques. Peut-être ces détails jettent-ils quelque lumière sur le reste des événements que nous a exposés M. Olcay. La plupart d'entre eux ont trait aux négociations à Chypre avant et après l'invasion. Le représentant de Chypre, M. Clerides, qui était le négociateur, est ici et il est plus compétent que moi pour répondre à M. Olcay à ce propos; je suis sûr qu'il le fera en temps utile, sans doute après avoir étudié très attentivement les déclarations faites à propos de ces événements.

158. Le représentant de la Turquie, entre autres, parle d'une déclaration faite par le Premier Ministre de la Grèce en août 1974. Il a dit qu'après son arrivée en Grèce, M. Karamanlis avait demandé l'union de Chypre avec la Grèce. Soyons réalistes. Nous nous rappelons tous que lorsque le Premier Ministre de la Grèce est revenu dans son pays après un long exil, il a dit au peuple grec qu'il n'allait pas faire la guerre à la Turquie. Pensait-il obtenir l'union de Chypre avec la Grèce sans guerre ? Cette référence à M. Karamanlis faite par l'ambassadeur Olcay a trait à mon

pays; tous les autres événements dont il a parlé concernent Chypre, et M. Clerides lui répondra sans doute à ce propos. Mais je ne reprocherai pas à M. Olcay la version qu'il a donnée de la déclaration de M. Karamanlis. Je le connais personnellement et je sais qu'il ne proférerait pas délibérément un tel mensonge. Je crois qu'on l'a induit en erreur. J'ai devant moi le texte de la déclaration exacte qu'a faite le Premier Ministre en août dernier. S'adressant au peuple de Chypre, qui à ce moment-là se trouvait face à une invasion, il lui a demandé d'être uni. "Union" et "united" ont en anglais une signification similaire. Il en est de même des mots grecs. Il est probable que mon collègue turc a été victime de quelques conseillers qui ne connaissaient pas le grec. Mais j'ai le texte exact de la déclaration de M. Karamanlis et je le tiens à la disposition de M. Olcay.

159. A nouveau au début de sa déclaration, M. Olcay a dit qu'il ne comprenait pas pourquoi le Gouvernement chypriote avait demandé une réunion du Conseil de sécurité. Selon lui, il ne s'est rien passé — absolument rien — rien qui puisse être considéré comme grave ou comme constituant une raison valable pour convoquer le Conseil. Mais n'exagérons pas. Après tout, il y a une proclamation d'un Etat chypriote turc. M. Olcay essaie de nous faire croire que c'est là une affaire interne. Mais ils ont envoyé des notes verbales à toutes les ambassades de Nicosie, dans lesquelles ils annonçaient cette proclamation, faisaient savoir qu'un Etat chypriote turc avait été créé et que les puissances étrangères devraient en tenir compte. Est-ce là une affaire interne ? Ils ont annoncé leur intention de créer un consulat. Quelqu'un a-t-il jamais entendu parler d'une administration interne ayant des consulats dans les pays étrangers ?

160. Mais laissons de côté la question de savoir si c'est une affaire interne ou externe. Y a-t-il autour de cette table quelqu'un qui pourrait nier que la Turquie et les Chypriotes turcs ont décidé par un acte unilatéral d'un problème sur lequel on était en train de négocier ? Quelqu'un peut-il le nier ?

161. M. Olcay a parlé d'un autre problème qui n'était pas négociable. J'y reviendrai plus tard, me bornant maintenant à demander : Peut-on appeler cela des négociations décentes ? C'est la raison pour laquelle le Gouvernement chypriote est venu ici et a demandé une réunion du Conseil de sécurité. Quelle que soit la résolution qu'il pourrait adopter, je demanderai au Conseil de ne pas ignorer ce fait. La raison pour laquelle nous sommes ici, c'est l'acte unilatéral accompli par le côté chypriote turc, alors que les négociations se poursuivaient sur un des points au sujet desquels chacun était censé procéder à des négociations en toute bonne foi.

162. Ce n'est pas seulement la question de Chypre qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité : c'est un principe qui est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est un principe qui est très cher

à tous les petits pays. Mon pays est un petit pays. Nous ne nous soucions pas seulement de Chypre; nous nous soucions également des principes. Les Nations Unies, je l'admets, ne seront peut-être pas capables de sauver Chypre. Mais selon nous, le devoir des Nations Unies est de sauvegarder un principe, un principe fondamental pour tous les petits pays du monde; le principe selon lequel ils ne peuvent pas être envahis et doivent pouvoir, lorsqu'il faut négocier, compter sur des négociations décentes.

163. Nous n'avons demandé à aucun des pays représentés autour de cette table d'envoyer des soldats à Chypre pour la sauver. Nous savons que vous ne pouvez pas le faire. Pourquoi le feriez-vous ? Nous n'aimerions pas qu'aucun de vos soldats soit tué à Chypre. Nous ne déplorons que trop la mort de plusieurs soldats des pays qui avaient envoyé des contingents à la Force. Mais il y a un principe qu'il faut respecter, et en respectant ce principe, nous ne ferons que servir les Nations Unies, les Nations Unies telles qu'elles sont aujourd'hui et telles que nous espérons tous les voir devenir.

164. L'ambassadeur Olcay nous a dit que dans les futures négociations, birégionales ou multirégionales, il ne serait pas possible de discuter la question d'une solution birégionale ou multirégionale, ni le problème des garanties.

165. J'ai passé toutes ces journées avec vous pour essayer d'aboutir au meilleur texte possible; l'ambassadeur Olcay en a probablement fait autant; et je sais que beaucoup d'entre vous espéraient que les deux plans soumis au cours des négociations, le plan Clerides et le plan Denktaş, formaient après tout deux éléments qui, pris comme base de négociations, pourraient probablement nous aider à parvenir à une solution. Messieurs, vous avez la réponse : non, il n'y a pas d'espoir. Ceci pour Chypre.

166. J'en arrive maintenant au passage de la déclaration du représentant de la Turquie où il est question des rapports avec la Grèce. D'après lui, dans ma première déclaration, j'ai dit que mon gouvernement serait obligé de tenir compte de la position prise par ses amis sur la question de Chypre. Le représentant de la Turquie a prétendu que c'était là faire pression sur les membres du Conseil. Il a dit ensuite que le Conseil aurait à adopter une résolution acceptée par les deux parties — donc par la Turquie — autrement il quitterait cette salle et nous laisserait faire tout ce que nous voulons, mais sans lui. Il s'en irait. Je pourrais qualifier de pareille attitude, mais je vous laisse le soin de le faire.

167. J'en viens maintenant à ma dernière observation. Il a parlé de la haine des Grecs pour les Turcs. Je ne vais pas me lancer dans une longue déclaration. Je ne vous ai pas habitués à des longs discours et je ne commencerai pas aujourd'hui; mais je vais énoncer certains faits.

168. Il y avait à peu près 100 000 Turcs en Thrace, en Grèce. Maintenant, il y en a un peu plus. Savez-vous pourquoi ? Probablement parce qu'ils sont heureux et font des enfants. En 1960 il y avait 100 000 Grecs à Istanbul — et j'espère que mon collègue grec n'a pas constaté que la prononciation d'"Istanbul" me causait quelque difficulté — mais il n'y en a plus que 10 000, pas plus, et probablement moins. Il y a une île dans la mer Egée, près des Dardanelles, qui a été donnée à la Turquie car elle était tout près des détroits. Elle s'appelle Imbros. Elle était peuplée entièrement de Grecs. Mais il n'y a plus de Grecs dans cette île. L'un d'entre eux fait partie de ma mission permanente ici. L'ambassadeur Olcay l'a vu car il a été invité à la mission. C'est mon portier, et il a plus de 50 ans; il ne sait pas un mot d'anglais. Il ne pouvait rien faire d'autre ici que d'être mon portier et je l'ai engagé pour l'aider. Il ne peut rien faire d'autre.

169. Au sujet de la haine, l'ambassadeur Olcay parlait de publications. Je parle, moi, de la haine telle qu'elle se manifeste dans les faits.

170. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Je donne la parole au représentant de Chypre pour exercer son droit de réponse.

171. M. CLERIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je me dois de répondre à M. Olcay qui, d'une part, juge bon de m'accuser en déclarant que j'ai menti; et, en même temps, juge bon de ne faire aucun cas de moi en disant que je ne représente rien. Je ne vais pas suivre son exemple, parce que je n'ai pas peur de la discussion franche et parce que je n'ai pas de complexe de culpabilité. Peut-être aurais-je dû ne faire aucun cas de lui qui parle ici pour la puissance qui, aujourd'hui, a sur le sol de mon pays 40 000 militaires turcs occupant 40 p. 100 de notre territoire. Et il prétend être le défenseur de la liberté de Chypre. De son statut de pays non-aligné et de son existence même !

172. Je laisse de côté le fait que le représentant de la Turquie ignore mon existence, car mon existence ici prouverait ce qu'est la véritable question et quelles sont les méthodes qu'il a employées pour s'écarter du vrai problème.

173. Dans son discours magistral — je rends à César ce qui appartient à César — il a usé de la tactique suivante : d'abord il a essayé de nous expliquer à tous que nous n'avions aucune raison d'être ici, qu'en fait en examinant le problème de Chypre je perdais mon temps et vous faisais perdre le vôtre. Pourquoi ? parce que tout ceci est une manigance grecque, une invention grecque, pour amener les représentants en ce Conseil auguste et leur jouer un tour.

174. Et pourquoi ? Parce que tout est rose à Chypre, parce que c'est un rayon de miel qui nous attend et parce que nous devons laisser aux forces turques le soin de tout régler dans l'île.

175. Mais je voudrais lui répondre — non pas avec mes propres paroles, car je suis un Grec, donc un homme auquel on ne peut faire confiance — je voudrais lui répondre en me servant des paroles du Secrétaire général. Nous trouvons-nous devant une situation grave à Chypre ? Nous trouvons-nous devant cette situation grave parce qu'il n'y a eu ni respect ni mise en œuvre des résolutions des Nations Unies ? Cette réponse, le Secrétaire général l'a donnée clairement lorsqu'il a pris la parole devant le Conseil. Il a dit :

“En premier lieu, je désire souligner la gravité des menaces à la paix et à la sécurité dans la Méditerranée orientale que la situation à Chypre représente tant qu'aucun progrès ne sera fait pour résoudre la question conformément aux principes énoncés dans les résolutions appropriées des Nations Unies, notamment dans la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale...” [1814e séance, par. 7].

Qu'avais-je dit dans ma première déclaration devant le Conseil de sécurité ? J'avais dit que la situation était grave à Chypre. J'avais dit que les résolutions du Conseil n'avaient pas été mises en œuvre. J'avais dit qu'en raison de la non-application de ces résolutions, il n'y avait pas eu de progrès et qu'il ne pouvait pas y en avoir, et que cette impasse aurait des conséquences dangereuses pour notre paix à tous. J'ai ajouté qu'à moins que le Conseil de sécurité ne prenne les mesures pertinentes, les mesures nécessaires, pour sauver la situation, la République de Chypre cesserait d'être indépendante.

176. Et voilà le représentant de la Turquie qui parle devant le Conseil — après que le Secrétaire général a établi sans doute possible qu'il existe bien à Chypre une situation grave résultant du non-respect des résolutions du Conseil — et qui nous dit que tout ce que nous avons fait a été de recourir à une ruse — une ruse grecque — pour attirer l'attention sur ce qu'ils voulaient cacher : le fait qu'il n'y a pas eu de mise en œuvre des résolutions du Conseil.

177. Et ensuite, on m'a qualifié de menteur. J'ai 55 ans et, comme je fais de la politique, on m'a traité de bien des noms. Mais jusqu'à maintenant, pas un seul Grec de mon pays ni un seul Chypriote turc n'a traité Clerides de menteur — et j'en suis très fier. Et pourquoi suis-je un menteur ? Parce que j'aurais faussé le tableau en disant que les négociations qui se poursuivaient à Chypre ne faisaient nul progrès.

178. Le représentant de la Turquie reconnaît qu'il n'y a pas eu de progrès. Sur ce point, nous sommes donc d'accord. Sur quoi sommes-nous en désaccord ? Sur la question de savoir s'il y a eu des progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 3212 (XXIX) ? Là encore, il ne prétend pas être allé de l'avant en matière de mise en œuvre de la résolution. Tout au contraire, il a évité de répondre aux

questions que je lui ai posées avec pertinence au sujet de la résolution.

179. J'ai demandé au représentant de la Turquie si des forces turques avaient été retirées conformément à la résolution 3212 (XXIX). Il n'y a pas eu de réponse. Je lui ai demandé, de la manière la plus humaine et la plus pertinente, si certains réfugiés étaient rentrés chez eux conformément aux dispositions de la résolution 3212 (XXIX) et s'il avait pris des mesures d'urgence pour que ces réfugiés puissent rentrer. Et je n'ai eu que le silence pour réponse, parce qu'il n'a pas pu dire qu'il y avait eu des progrès.

180. Ensuite, il a eu l'aplomb de dire que j'avais provoqué des retards dans les entretiens parce que j'avais posé prématurément la question des garanties. Même à propos de ce fait, je ne dirai pas qu'un représentant éminent et distingué de la Turquie a menti. Je dirai qu'il a été terriblement mal informé.

181. Pour mettre les choses au point, qu'il me soit permis de donner lecture au Conseil des procès-verbaux de cette réunion — il ne s'agit pas seulement d'en donner lecture, je suis prêt à les mettre sous les yeux des membres du Conseil. Chaque page de ces procès-verbaux porte la signature du représentant spécial du Secrétaire général, M. Weckmann-Muñoz, et personne ne peut dire — et je prends la précaution de le souligner dès maintenant — que je les ai falsifiées. Je fais cela parce que je ne veux pas que l'on me traite à nouveau de menteur. Prenons ce texte et voyons, de manière précise, de quoi il s'agissait et à quelle date. Le 30 décembre 1974, le représentant spécial m'a envoyé une lettre dans laquelle il me disait notamment : “Je vous adresse ci-joint un exemplaire des procès-verbaux des conversations entre vous-même et M. Denктаş qui ont eu lieu le samedi 14 décembre 1974”. La même lettre a été envoyée à M. Denктаş. Les mêmes procès-verbaux paraphés nous ont été remis.

182. M. Denктаş m'a demandé si j'accepterais que les mêmes traités de garanties existent et que tout ce que nous avons convenu soit présenté aux puissances garantes pour approbation. Voici ma réponse : “Il est prématuré d'examiner la question des garanties”. Comment ai-je donc pu poser la question des garanties, puisque j'ai dit que cette question était prématurée ? J'ai poursuivi : “Je reconnais qu'il sera nécessaire d'avoir des garanties extérieures, mais cela ne dépend pas de nous. Cela doit être examiné à un autre niveau”. Je ne pouvais engager aucun gouvernement en disant, sans l'assentiment de celui-ci, qu'il agirait en tant que garant. Je participais à des entretiens entre communautés sur la question de la constitution de Chypre. Pourquoi — et j'insiste sur ce pourquoi — me demander à ce moment-là quelles garanties je pourrais accepter ou ne pas accepter et si j'accepterais que ce qui serait convenu entre nous soit soumis aux garants ? Et M. Denктаş demande alors : “A quel niveau” et je réponds : “Je ne saurais dire à quel

niveau. Je peux cependant dire que mon côté ne fera aucune objection si à ce niveau, la Grèce et la Turquie, si elles le veulent, incluent d'autres participants dans les garanties."

183. Faisais-je une quelconque obstruction, ou cherchais-je en fait à essayer de dire à M. Denktas : nous sommes ici pour discuter de la constitution de Chypre; il est prématuré de s'arrêter sur les garanties, de parler des garanties; mais je vous indique dès maintenant que si vous craignez que la Turquie et la Grèce soient exclues, cela peut se passer à un niveau différent ?

184. Le représentant de la Turquie a été très mal informé sur un certain nombre d'autres points encore. Il dit que nous avons convoqué un conseil national — et j'ai déjà indiqué que c'est le Conseil dont font partie tous les dirigeants politiques — pour déterminer quelle ligne de conduite il fallait suivre. Certes, nous l'avons fait. Constatant qu'aucun progrès n'était enregistré dans les conversations, nous avons cherché à voir ce que nous pourrions faire pour leur permettre de progresser.

185. Nous avons décidé de remettre des propositions écrites à M. Denktas et nous avons fait, après la réunion, une déclaration publique selon laquelle les mesures que nous avons décidé de prendre consistaient à remettre des propositions écrites à la partie turque.

186. Ayant abandonné ensuite l'attitude consistant à prétendre qu'il n'y avait rien de grave et qu'il n'y avait pas lieu de convoquer le Conseil, il a fait suivre son discours d'une attaque tactique pour essayer de détruire l'intégrité des Chypriotes grecs en accusant leurs dirigeants de diverses mauvaises actions depuis 1960. J'ai dit dans ma déclaration liminaire que je ne ferais pas de rétrospective, que les faits passés avaient été examinés à maintes reprises tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale et, sachant que cette tactique interviendrait, j'ai dit que je ne me laisserais pas entraîner dans cette guerre d'usure, que je ne me laisserais pas détourner de la question principale et que celle-ci était de savoir s'il y avait eu mise en œuvre de la résolution 3212 (XXIX) et s'il fallait de nouvelles méthodes.

187. Cependant, j'ai affirmé au représentant de la Turquie que je n'étais pas à court de faits vérifiés et que je ne manquais pas d'arguments concluants. Pour ce qui est des faits, je pourrais laisser le Conseil à l'entière discrétion, en contexte ou non, les déclarations faites, l'une après l'autre, de 1960 au présent, par les dirigeants turcs — tant à Chypre qu'en Turquie — déclarations qui montrent que la politique turque à l'égard de Chypre était le partage de l'île et non l'indépendance. A la prochaine séance du Conseil — pas ce soir parce que je n'ai pas les dossiers avec moi — je donnerai au représentant de la Turquie un avant-goût de ce qu'il a essayé de commencer.

188. Le représentant de la Turquie a fait une déclaration très catégorique qui explique, en fait, toute la situation. Après avoir fait une analyse des propositions, que j'ai données à M. Denktas et dont je ne vais pas parler de nouveau ici ou ailleurs parce que, conformément aux résolutions pertinentes, la question constitutionnelle se pose entre les deux communautés, il a conclu en disant — et nous l'avons tous entendu — que la Turquie n'accepterait pas une solution multirégionale et qu'elle insistait sur une solution birégionale. C'est là une déclaration qui, en fait, ne permet plus aucun doute.

189. C'est exactement de cela que je me suis plaint, à savoir que le Conseil de sécurité a prévu une instance pour négocier la question constitutionnelle de Chypre. Quelle était cette instance ? C'était les entretiens que je poursuivais avec M. Denktas. Quel était le but de ces entretiens ? Savoir si la solution serait multirégionale ou birégionale. Que nous a dit le représentant de la Turquie ? Il nous a dit : il n'y a qu'une solution acceptable pour nous; donc, il n'y a qu'une solution dont vous puissiez parler. Et c'est la solution birégionale.

190. Est-il difficile de comprendre pourquoi le représentant de la Turquie ne souhaite pas la mise en œuvre de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale ? C'est parce que, si les forces turques sont retirées de Chypre, conformément à la résolution, il ne pourra pas dire à la pointe des baïonnettes : "Il n'y a qu'une solution au problème chypriote et je vous invite courtoisement à l'examiner". Et si les choses se passent ainsi, nous aurons les négociations qu'envisageait la résolution 3212 (XXIX), menées librement et sur un pied d'égalité.

191. Des erreurs ont été commises par ma partie, et des erreurs ont été commises par la partie turque. C'est pourquoi nous sommes ici. Mais, tout au moins, depuis le commencement, avec franchise et sincérité, moi, le "menteur", j'ai reconnu que des erreurs avaient été commises par ma partie. Je pense, personnellement, que la confession soulage. Or, le représentant de la Turquie nous dit, lui, que toutes les erreurs ont été commises par nous, qu'il n'y a pas eu d'erreurs commises par la Turquie, que toutes les erreurs ont été commises par la Grèce et que la Grèce en a commis beaucoup, mais la Turquie, elle, n'a pas commis la moindre erreur. Certes, elle n'a pas commis l'erreur de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale !

192. Je n'ai pas l'intention, car il est tard, de laisser le Conseil en parlant de cette question. Mais, je réserve ma position sur ce point très particulier et, si le représentant de la Turquie ne veut pas discuter avec moi sur la question de savoir si les résolutions du Conseil ont été appliquées ou non, je continuerai aussi dans le même sens. Mais je suis en contradiction avec lui sur ce qu'étaient les erreurs de la politique turque et celles de la politique grecque. Si, cependant, le

Conseil croit — et je suis certain qu'il doit le croire — que ce n'est pas l'instance appropriée pour un tel examen, je déclare publiquement une fois de plus ce que la partie turque répugne à entendre : j'invite, officiellement et solennellement, une mission d'enquête chargée de déterminer quelles ont été les erreurs, qui les a commises et pourquoi Chypre se trouve dans la situation actuelle. J'aimerais entendre le représentant de la Turquie s'associer à moi sur ce point et ne pas me dire que c'est encore une ruse grecque destinée à tromper le monde. Non, ce n'est pas une ruse des Grecs. C'est une recherche de la vérité, et si nous établissons la vérité, peut-être n'y aurait-il plus de jeux de cache-cache lorsque les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité n'ont pas été mises en œuvre.

193. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie, dans l'exercice de son droit de réponse.

194. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais faire quelques brèves observations pour répondre aux nombreuses déclarations entendues ici — et je le fais avec ma réserve habituelle — quant au statut officiel de M. Clerides, pour qui, sur le plan personnel, je n'éprouve que du respect. Mais étant donné mon attachement et l'attachement de mon pays à la primauté du droit, je ne puis le considérer comme le représentant de Chypre. A part cela, je suis prêt à lui parler comme à un gentleman honorable, appartenant à la partie chypriote grecque, qui se trouve assis à cette table du Conseil, derrière la plaque portant le nom de Chypre.

195. La plupart des arguments que vient de présenter M. Clerides se rapportent à des questions qui, je crois, ont déjà reçu une réponse ou qui en recevront une de la part du représentant des Chypriotes turcs, lequel, j'en suis sûr, sera prêt le moment venu, à mettre les choses au point. A ce sujet, je dois être très honnête : l'une des raisons pour lesquelles je ne peux leur répondre tient au fait que je n'étais pas partie aux négociations. Je ne sais pas exactement qui a dit quoi ni quand. Je réponds d'après les comptes rendus. Je suis sûr que M. Çelik, qui était plus près des sources de renseignements, sera mieux à même d'aider le Conseil de sécurité, si cela s'avère nécessaire, en lui donnant les détails relatifs à certaines des questions soulevées par M. Clerides.

196. Je veux dire une chose bien clairement. Je n'appellerais certainement pas M. Clerides un menteur. Je n'appellerais personne, assis autour de cette table, un menteur. Le mot que j'ai prononcé — et j'espère que le compte rendu sténographique le montrera — c'est le mot "mensonge". J'ai utilisé le mot "mensonge" comme un substantif s'appliquant à une action dont on a dit qu'elle était le fait du Ministre des affaires étrangères de mon pays et qu'elle aurait eu certaines conséquences sur les négociations à Chypre. Je nie que ce qu'on a dit s'être passé se soit réellement

passé. J'espère donc que mon explication satisfera M. Clerides en ce qui concerne les sentiments et le respect que j'ai pour lui en tant que personne.

197. Dans ses remarques, il m'a fait dire des choses que je ne me rappelle pas avoir dites aujourd'hui. J'ai pris quelques notes, mais je ne me rappelle pas exactement quels sont les mots qu'il m'a fait dire et que je n'ai pas prononcés. Toutefois, ceux qui liront le compte rendu sténographique de la séance d'aujourd'hui pourront facilement retrouver les citations et dire qui a dit quoi et quand — la partie grecque, la partie turque, la partie chypriote grecque, la partie chypriote turque — à propos de Chypre. Je dois dire aussi que, quelle que soit la quantité de documentation sur laquelle M. Clerides peut se fonder — et je dis cela respectueusement, mais avec une nuance de défi — rien ne saurait égaler les déclarations faites par l'archevêque Makarios, le prétendu chef de l'Etat de Chypre indépendant et non-aligné, en ce qui concerne son but ultime, qui est de mettre fin à l'indépendance de cet Etat par le moyen de l'*enosis*. Je crois que, sur ce point-là, je me trouve dans une position plutôt solide. Mais, là encore, je m'en remets à M. Çelik, qui, quand il reprendra la parole, avec l'indulgence du Conseil, pourra répéter tout cela *ad nauseam*.

198. On a fait mention d'une ingérence extérieure dans les négociations à Chypre. M. Clerides a dit que les négociations n'avaient lieu qu'entre les deux parties et que personne, ni moi ni la Turquie, certainement, n'avait rien à dire à ce sujet — ou il a dit quelque chose de ce genre. Je suis entièrement d'accord avec lui. Mais je voudrais citer une partie du dernier paragraphe de la déclaration faite par le représentant de la Grèce — et cela, d'ailleurs, constituera aussi une réponse à autre chose qu'il a dit. Le représentant de la Grèce a dit :

"Je dois cependant informer le Conseil que, en raison de la procédure de chantage à laquelle nous avons dû faire face, mon gouvernement" — c'est-à-dire, le Gouvernement de la Grèce — "ne sera pas prêt à accepter une solution, même si elle est acceptée par les Chypriotes grecs, si nous ne sommes pas convaincus qu'ils l'ont acceptée librement." [*181^e séance, par. 84.*]

199. Le représentant de la Grèce, je pense, n'a pas exactement compris ce que je voulais dire — je ne parlais pas des relations turques et grecques — quand j'ai déclaré qu'il y avait eu un certain recours à une certaine procédure de chantage. A quoi il rétorque qu'il déteste le chantage, ce dont je suis d'ailleurs persuadé. Mais, dans ses observations, il a déclaré, et c'est ce que j'ai cité dans ma déclaration :

"Nous entretenons des relations amicales avec chacun des membres du Conseil et nous sommes décidés à évaluer notre position et à l'ajuster à la ur." [*Ibid., par. 83*] à propos de l'attitude qu'ils vont adopter ici.

C'est cela que j'ai considéré comme une sorte de pression que l'on faisait peser sur les membres du Conseil et j'ai ajouté dans ma déclaration que si nous devions faire la même chose, nous nous trouverions dans une bien triste situation. Nous savons tous que les parties à un différend ont des relations bilatérales avec d'autres pays, mais, habituellement, on n'en parle pas aussi crûment. J'essayais d'attirer l'attention sur ce point.

200. A ce stade, je ne me rappelle pas exactement si c'est le représentant de la Grèce ou M. Clerides qui a fait allusion à l'invasion de Chypre par les forces turques. J'ai dû traiter de toute cette question de l'invasion au Conseil de sécurité pendant longtemps, et mon prédécesseur a eu à en traiter aussi. L'histoire de Chypre est une histoire étrange et elle a toujours été liée au mot "invasion". Mais ce mot n'est utilisé que lorsque les envahisseurs se trouvent être les forces turques. Comme je l'ai dit très souvent — et je crois que les comptes rendus des séances passées du Conseil, au fil des ans, le prouveront — il y a eu un état permanent d'invasion de Chypre par les Grecs du continent, par les troupes grecques. On n'a jamais parlé d'invasion; en fait, lorsque le Président de ce pays indépendant et non-aligné, à la suite d'un calcul erroné de ceux qui étaient alors les envahisseurs, se trouva expulsé de son pays, il est venu ici et a déclaré en public — le procès-verbal le prouve — que c'est lui qui avait invité les troupes grecques dans son pays, mais qu'elles s'y étaient mal conduites. La situation s'est retournée contre lui. Les troupes grecques ont suivi d'autres ordres que ceux qu'il s'attendait à les voir suivre.

201. Par conséquent, la situation d'invasion permanente de Chypre a été contrebalancée lorsque les troupes turques se sont rendues dans ce pays, premièrement pour empêcher que la Grèce n'envahisse Chypre et ne la transforme en une province grecque et, deuxièmement, pour veiller à ce que l'élément turc de l'île, la communauté turque, ne soit pas une victime définitive dans le règlement du "problème turc" tel qu'il est envisagé par les dirigeants chypriotes. Je pourrais faire des citations à ce sujet, mais je ne les ai pas ici et c'est un domaine dans lequel il est dangereux de s'aventurer.

202. On a commis des erreurs à Chypre, je le reconnais. Ce n'est certainement pas nous qui avons été les premiers à commettre des erreurs à Chypre. En fait, une des erreurs les plus graves — celle dont le Conseil de sécurité a reconnu l'existence — a eu lieu en 1967. Il y a eu tout l'épisode Grivas et le retrait officiel des forces grecques de Chypre. Mais à ce moment-là, la situation n'a pas été tenue pour dramatique, parce qu'il s'agissait seulement de Turcs qui souffraient aux mains des Grecs.

203. Cela m'amène à la question du mot "haine". Il y a une chose que je puis dire, j'espère, c'est que je considère le représentant de Grèce, M. Carayannis,

comme étant bien au-dessus de ce genre de sentiment. Le respect que j'éprouve à son égard et à celui d'un grand nombre de mes amis grecs ne me permettrait pas de dire que tous les Grecs haïssent les Turcs. Ce serait un péché de dire une chose pareille. Mais il y a un problème lorsqu'on en vient au sentiment que les Grecs en général éprouvent à l'égard des Turcs, sentiment qui est peut-être plus apparent lorsqu'il s'agit des Grecs en raison de leur plus large présence dans de nombreuses régions du monde où il n'y a pas autant de Turcs.

204. Pendant tout l'été où la question de Chypre était discutée ici, j'ai dû surmonter — grâce à l'énergie, la compréhension et l'aide de la délégation du pays hôte — les difficultés que je rencontrais pour venir de ma mission. Les gens qui chantaient des slogans et des chansons pleines de haine à l'égard de la Turquie n'étaient pas des Grecs qui vivaient à Chypre. Ce n'étaient pas des Grecs qui vivaient en Grèce. C'étaient, pour certains d'entre eux, des Grecs qui vivent en Amérique depuis plusieurs générations.

205. L'autre jour, j'ai lu dans le *Herald Tribune* un article à propos des Grecs de Chypre qui vivent ici depuis 30 ou 40 ans, et qui n'ont donc rien à voir avec les événements actuels de Chypre. Ils ont quitté Chypre bien avant son indépendance. Or ils bombardent le Gouvernement des Etats-Unis, les sénateurs et les membres du Congrès de lettres concernant leurs sentiments à l'égard des Turcs en général, et des Turcs de Chypre en particulier. Et ces lettres contiennent des sentiments tout autres qu'affectueux.

206. Ce sont des faits. Je vous ai parlé de l'article du journal *The New York Times* d'aujourd'hui. Je dois dire que je remercie l'ambassadeur Carayannis, d'avoir si aisément prononcé le mot "Istanbul"; mais par contre, dans les déclarations des éléments grecs de ce pays — qui, comme je l'ai dit, comptent des centaines et des milliers de personnes — on n'a pas employé le mot "Istanbul". On y emploie les mots "Constantinople" et "Asie mineure", et on relate des histoires concernant des méfaits et des massacres que les Turcs auraient commis en "Asie mineure" et à "Constantinople". Une question vient immédiatement à l'esprit : que faisaient les Grecs en Asie mineure ?

207. Je suis reconnaissant au représentant d'Arabie saoudite d'avoir donné une version plus objective de certains incidents dans le discours qu'il a fait avant-hier ici [voir 181⁶e séance].

208. Pour prouver combien les Grecs aiment les Turcs, le représentant de la Grèce m'a dit qu'il y a maintenant plus de Turcs qu'il n'y en avait autrefois dans le nord de la Grèce. Cette minorité turque — et le problème des minorités est l'un des problèmes qui se posent entre la Grèce et la Turquie — constitue un problème regrettable. C'est là un des domaines dans lequel je dirai que nos gouvernements respectifs

ont peut-être commis des erreurs, dans le passé et à l'heure actuelle, mais c'est une affaire très regrettable lorsqu'il s'agit du statut de la minorité turque dans le nord de la Grèce. Leur nombre ne diminue pas, et je suppose que c'est compte tenu du fait que ces gens sont liés au sol. Ce sont surtout des paysans, contrairement à l'élément grec, qui est beaucoup plus mobile et généralement composé de personnes dont les biens peuvent être facilement transférés d'un pays à un autre.

209. Je ne veux pas prolonger cet exercice futile de réponses et de contre-réponses sur cette question; la question centrale de Chypre est beaucoup plus grave.

210. A un certain moment, on a fait mention des "bureaux consulaires", comme on les appelle, qui ont été créés en différents endroits. Or selon les renseignements dont je dispose, ils ont toujours existé dans les endroits où il y a une concentration considérable de Chypriotes turcs — à Londres, par exemple, en Allemagne, je crois, et dans d'autres endroits; il en faudrait certainement un aux Etats-Unis — qui ont toujours eu de grandes difficultés à obtenir des passeports, des documents et des certificats de naissance. La question des certificats de naissance a toujours été un problème pour les Turcs, même à Chypre, cela faisant partie d'une campagne systématique d'usure contre les Turcs.

211. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer comment un Turc pouvait obtenir un passeport à Chypre : il devrait promettre de ne jamais plus revenir à Chypre pour qu'on lui délivre un passeport. Je suppose que ces bureaux consulaires dont on a parlé aideront à résoudre ce genre de difficulté. Mais ce ne sont certainement pas des consulats dans le sens que ce mot a en droit international. Et ai-je besoin de répéter que nous n'avons jamais demandé, et je ne pense pas que les Chypriotes turcs l'aient jamais demandé, que l'Etat fédéré qui a été établi soit reconnu.

212. Pour ce soir, je pense que je m'en tiendrai à ces observations. J'espère que je ne devrai pas revenir à ce genre de question. Nous tous qui avons parlé cet après-midi dans l'exercice du droit de réponse aurons, malheureusement, de nombreuses occasions de dire de nombreuses choses autour de cette table. Mais, comme je l'ai fait auparavant, je vous prierai instamment, Monsieur le Président, de donner l'occasion, lorsque le moment viendra, au Turc qui, ici, connaît la situation exacte beaucoup mieux que n'importe qui — c'est-à-dire au représentant des Chypriotes turcs — de répondre à certaines des questions qui ont été soulevées au cours du débat aujourd'hui.

213. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce dans l'exercice de son droit de réponse.

214. M. CARAYANNIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis sensible aux sentiments qu'éprouve

personnellement pour moi M. Olcay et je lui donne l'assurance que mes sentiments à son égard sont exactement les mêmes.

215. Cela dit, je voudrais faire les observations suivantes. Nous sommes en présence d'une foule d'arguments. Naturellement je ressens la même difficulté que le représentant de la Turquie à prendre note de tous ces arguments. Je réserverai donc mon droit de répondre plus tard, s'il était nécessaire, à chacun des arguments de M. Olcay. Il y a toutefois plusieurs points sur lesquels je dois répondre maintenant, mais je ne prendrai pas trop de temps au Conseil.

216. En ce qui concerne l'invasion, M. Olcay s'estimerait-il satisfait si nous disions que nous avons aussi envahi Chypre mais sans tuer des gens ni violer des jeunes filles ?

217. Dans sa déclaration, M. Olcay a demandé : que faisaient les Grecs en Asie mineure ? Eh bien, je me permettrai de demander : que faisaient les Turcs en Grèce pendant cinq siècles ?

218. M. Olcay a dit également que les minorités présentaient des problèmes. Les minorités présentent des problèmes partout, il est vrai. La difficulté réside dans le fait que la Turquie a à l'esprit une solution très simple pour ce problème des minorités : les éliminer. C'est la solution turque. C'est exactement ce que je disais.

219. Quant à la haine, je persiste à dire que toutes les preuves que le représentant de la Turquie nous a données au sujet de la haine du Grec ne sont que des mots, et toutes les preuves que j'ai données à ce sujet sont des preuves de fait.

220. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : J'estime maintenant nécessaire de dire quelques mots, au nom de la CHINE, après avoir entendu la longue déclaration de M. Malik.

221. La réponse que M. Malik vient de faire déforme la position de la délégation chinoise et la calomnie en l'attaquant. Le représentant de l'Union soviétique a même tenté de semer la discorde entre les peuples chinois et chypriote. Il est tout à fait vain de se livrer à ce genre d'exercice. La Chine n'est pas et ne sera jamais, une superpuissance qui soumet d'autres pays à l'agression, à l'intervention et à son autorité. L'attitude de la Chine à l'égard de la question de Chypre comme à l'égard de tous les grands problèmes internationaux, a été constante, franche et irréprochable. Nous ne servons aucun intérêt égoïste. Pour le bien du peuple chypriote, nous avons toujours estimé que la question de Chypre devait être réglée par les Chypriotes eux-mêmes, grâce à la négociation pacifique à l'abri de toute ingérence étrangère, de celle des superpuissances en particulier. C'est en fait la seule voie permettant d'aboutir à une solution raisonnable. Comme dans le cas de toutes les autres régions du

monde où les superpuissances interviennent et rivalisent, des troubles se produisent, les questions se compliquent, la situation s'aggrave et les efforts déployés en vue d'aboutir à une solution rationnelle se heurtent à de plus grandes difficultés. C'est devenu une règle que les peuples tirent de leur propre expérience.

222. La rivalité farouche qui oppose les deux superpuissances, l'Union soviétique et les Etats-Unis dans toutes les régions du monde, est une réalité. Personne n'a inventé cela. Les visées expansionnistes du Gouvernement soviétique et les actes d'agression auxquels il s'est livré ces dernières années dans toutes les parties du monde ne sauraient être passés sous silence. Les peuples du monde en sont parfaitement conscients.

223. Quant à l'attitude du Gouvernement soviétique à l'égard de la question de Chypre elle n'est que trop évidente. Il a essayé par tous les moyens possibles d'exploiter les contradictions et d'aggraver les différends par crainte qu'un accord n'intervienne rapidement entre les deux communautés, ce qui le priverait de toute possibilité d'intervention ou d'ingérence. La proposition faite à grand battage publicitaire par l'Union soviétique relative à une prétendue conférence internationale, à laquelle participeraient les cinq membres permanents, a pour but de lui permettre de s'insérer de la manière la plus directe dans les affaires de Chypre. Les faits sont très clairs. Toutes ses belles paroles ne sauraient camoufler son véritable mobile qui est de compliquer et d'exacerber davantage la

situation, de pêcher en eaux troubles, de rivaliser avec l'autre superpuissance pour s'assurer l'hégémonie en Méditerranée, réalisant ainsi le vieux rêve des tsars de mettre la main sur cette région et de s'assurer la suprématie mondiale. Plus le Gouvernement soviétique utilisera de sophismes, plus il révélera clairement ses intentions. Les peuples du monde s'éveillent de jour en jour et les tactiques auxquelles recourt l'Union soviétique échoueront.

224. En tant que PRÉSIDENT, je donne maintenant la parole au représentant de l'Union soviétique.

225. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Il n'y a rien de neuf dans ce que le représentant de la Chine a ajouté à ses précédentes inventions et calomnies antisoviétiques. A tout cela, j'ai déjà répondu, et il ne me paraît pas nécessaire de me répéter et de prolonger la séance du Conseil de sécurité.

226. A ses inventions complémentaires, je répliquerai en lui rappelant que l'Union soviétique a fait le sacrifice de 20 millions de vies humaines, qu'elle a sauvé la paix, l'humanité et la Chine de la domination du fascisme et du militarisme.

La séance est levée à 19 h. 15.

Notes

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 224^e séance.*

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات و دور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций. Секция по продаже изданий. Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
